



Assemblée Générale Ordinaire

u 25 di settembre di u 2026

à l'école d'ingénieurs MIRA

au CampusPlex, Aiacciu

femuqui 

www.femuqui.com

AGRÉÉE ENTREPRISE
SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence
du produit d'épargne « action au capital de FemuQui ».
Le capital investi n'est pas garanti.

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de FemuQuì

du 25 septembre 2026

Mesdames et Messieurs, chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée générale ordinaire de notre Société qui se tiendra le vendredi 25 septembre 2026 dans les locaux de MIRA, au CampusPlex, 95 cours Napoléon 20000 Aiacciu.

L'Assemblée générale se tiendra à 16h30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 décembre 2025
2. Approbation des comptes 2025 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général
3. Affectation du résultat
4. Approbation des conventions réglementées
5. Pouvoir pour les formalités.

Vous trouverez ci-après les rapports de la Société de gestion et leurs annexes, qui seront présentés à l'Assemblée. Ils ont pour but de vous éclairer et vous permettre de vous prononcer.

Les actionnaires qui le souhaitent sont invités à participer, à 17h30, à une visite des locaux de MIRA et du CampusPlex, suivie d'une présentation par Benjamin Pereney, fondateur et directeur de MIRA.

Nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre présence le plus tôt possible, et au plus tard 24 heures avant la tenue de l'Assemblée via ce [formulaire d'inscription](#). Au cas où vous ne pourriez y assister personnellement, vous pouvez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou le formulaire de pouvoir qui vous sont remis.

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre.

Le Président du Conseil
d'administration FemuQuì S.A.

Et la société de gestion
FemuQuì Ventures S.A.S.

Sébastien SIMONI

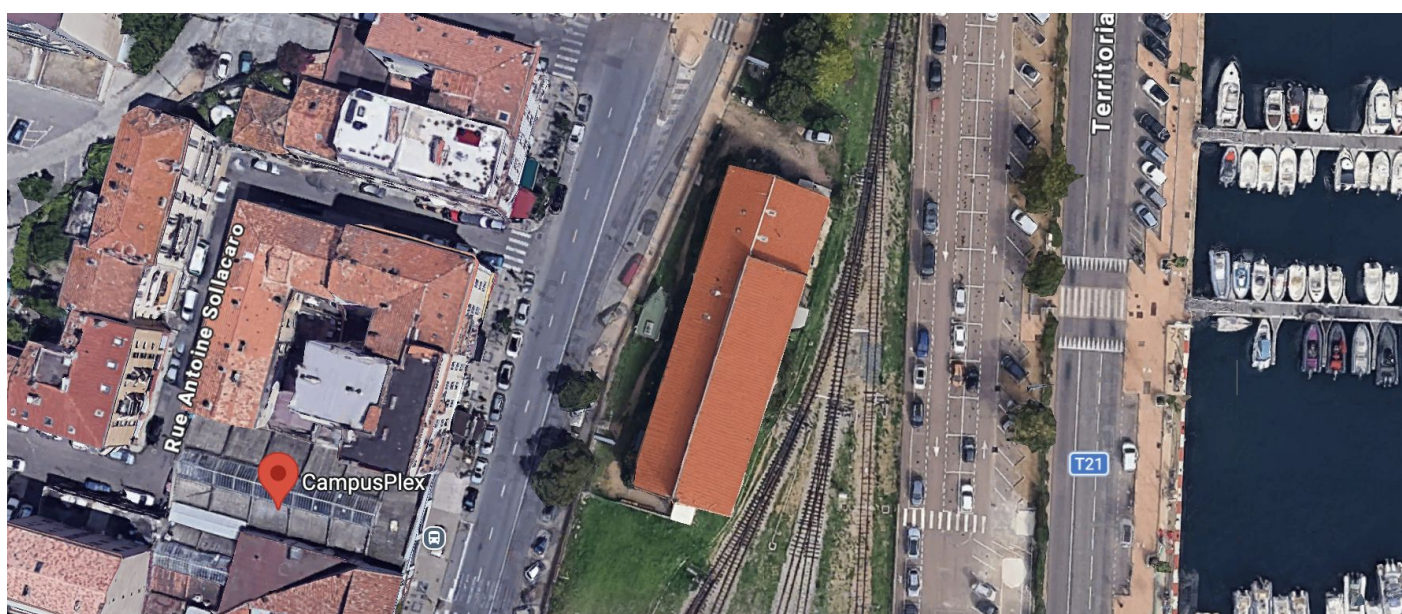
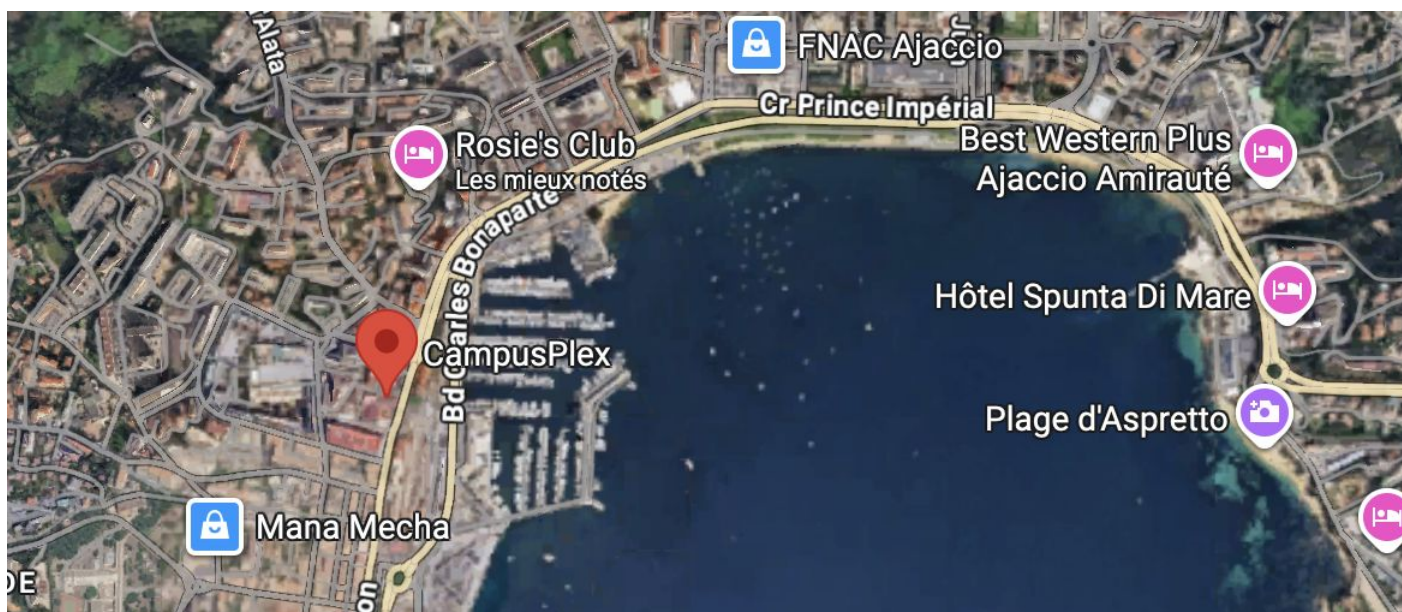
Ghjuvan'Carlu SIMEONI

L'Assemblée Générale 2026

Lieu de rendez-vous

MIRA, école d'ingénieurs
au CampusPlex, 95 cours Napoléon 20000 AIACCIU

[Lien Google Maps](#)



Pour toute **correspondance** relative à cette Assemblée, vous pouvez nous joindre
au 04 95 31 59 46, nous écrire à l'adresse :
FemuQui Ventures, 6 rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia
ou par email sur api@femuqui.com

Sommaire

Convocation	p. 2
Lieu de rendez-vous	p. 3
Présentation d'Aflokkat-MIRA	p. 5-9
Activités	p. 10
Données, indicateurs et actualités de FemuQuì	p. 11
Actualités des entreprises accompagnées	p. 12
Rencontre avec Andris K. Berzins, fondateur de Change Ventures	p. 13
Rencontre avec Gianluca Dettori, fondateur de Primo Capital	p. 14
Focus sur des entreprises accompagnées	p. 15-19
Le portefeuille	p. 20
L'équipe	p. 21
Assemblée générale ordinaire	p. 22
Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques	p. 23
Rapport de FemuQuì Ventures relatif aux comptes de FemuQuì S.A.	p. 24-30
Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif aux comptes du FICC	p. 31
Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif au dispositif de conformité	p. 32-37
Rapport annexe du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	p. 38-42
Annexe du rapport de gestion de FemuQuì Ventures, comptes de résultats et bilans	p. 43-44
Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire	p. 45
Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire	p. 50-51
Annexes	p. 52
Plus de 30 ans d'engagements	p. 53
Cartographie du dispositif de FemuQuì	p. 54
L'anziani di FemuQuì	p. 55
Les rapports de FemuQuì	p. 56
Le point presse	p. 57-58
Les rapports	p. 59
Carte des investissements	p. 60

Aflokkat et MIRA : une ambition devenue école d'ingénieurs

Le développement d'une école d'ingénieurs ne se résume pas à l'ouverture d'une nouvelle formation. Il s'inscrit dans le temps long et mobilise des compétences académiques, des entreprises, des partenaires institutionnels et des investisseurs. En quelques années, Aflokkat a progressivement construit ce projet jusqu'à donner naissance à MIRA, aujourd'hui accréditée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et reconnue par l'État.

Cette aventure s'est construite grâce à de nombreux partenariats. Parmi eux, celui noué avec l'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA), école d'ingénieurs implantée à Bidart au Pays Basque, a joué un rôle déterminant dans la structuration de MIRA. L'ESTIA a accompagné le projet dès ses premières étapes et poursuit aujourd'hui cette collaboration à travers des projets communs et le partage d'expertises.

Les pages qui suivent donnent la parole à deux acteurs de cette histoire. **1)** Après un retour sur le chemin accompli par Aflokkat jusqu'à MIRA, **2)** Benjamin Pereney revient sur les choix qui ont conduit à la création de MIRA, son implantation au CampusPlex et les ambitions qui portent aujourd'hui le développement de l'école. **3)** Jean-Roch Guiresse, directeur de l'ESTIA à sa création et pendant 20 ans, partage quant à lui son regard sur ce qui fait la réussite d'une grande école d'ingénieurs et sur le rôle qu'elle peut jouer dans la construction d'un écosystème d'innovation. **4)** Le dossier se conclut par la présentation du co-investissement réalisé en 2026 par FemuQuì et la Banque des Territoires, qui ouvre une nouvelle phase de développement pour MIRA.



1) De la formation professionnelle à l'école d'ingénieurs

Une école d'ingénieurs ne naît pas du jour au lendemain. Avant d'accueillir ses premiers étudiants, il faut bâtir un projet pédagogique, réunir une équipe, embarquer des entreprises, convaincre des partenaires, obtenir les accréditations nécessaires et démontrer qu'une nouvelle école a sa place dans le paysage de l'enseignement supérieur. L'histoire de MIRA s'inscrit dans ce temps long. Fondée sur l'expérience acquise par Aflokkat dans la formation professionnelle puis l'enseignement supérieur, l'école est le résultat de plusieurs années de construction progressive. Depuis 2010, chaque étape a contribué à renforcer les compétences de l'établissement : développement des formations diplômantes, création d'un centre de formation d'apprentis, obtention du statut d'établissement d'enseignement supérieur, avant l'accréditation de la Commission des Titres d'Ingénieur en 2023.

Cette accréditation marque une étape décisive. La première promotion d'élèves ingénieurs fait sa rentrée en 2024, tandis que l'école est reconnue par l'État au début de l'année 2026. Aujourd'hui, MIRA accueille 25 élèves ingénieurs répartis sur deux promotions et plus de 220 étudiants toutes formations confondues, auxquels s'ajoutent la nouvelle promotion 2026 et les élèves recrutés en cycle ingénieur qui viendront grossir les rangs de la première promotion. Spécialisée en robotique et en intelligence artificielle, MIRA développe un modèle fondé sur l'articulation entre enseignement, recherche, innovation et entreprises. Son implantation au CampusPlex traduit cette volonté de réunir, dans un même lieu, étudiants, enseignants, entrepreneurs et financeurs afin de favoriser les échanges et les projets communs. À partir de 2021, une relation étroite se noue entre l'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA) et les équipes d'Aflokkat. Cette coopération marque une étape décisive dans la structuration du projet. L'ESTIA met à disposition son expérience de l'enseignement supérieur et accompagne les équipes dans la définition du modèle pédagogique, la construction de l'école et les démarches conduisant à l'accréditation de la Commission des Titres d'Ingénieur. Au fil des années, ce partenariat se renforce autour d'une ambition commune : faire émerger en Corse une école d'ingénieurs spécialisée en robotique et en intelligence artificielle.



Signalétique dans le grand hall du CampusPlex

Implantée au CampusPlex, MIRA évolue au sein d'un écosystème qui réunit formation, recherche, entreprises et financeurs.

FemuQui y prend part aux côtés de partenaires tels que la Banque des Territoires et Bpifrance, dans une logique de rapprochement entre capital et savoir-faire. L'ambition est de faire émerger un espace unique, propice à la créativité et au développement de projets technologiques.

2) Interview de Benjamin Pereney, fondateur et directeur de MIRA

Benjamin Pereney a fondé Aflokkat en 2010 avec l'aide de son père Jean. Il a démarré sur un modèle d'organisme de formation qu'il n'a cessé de faire grandir depuis. Entre 2010 et 2013, il structure l'offre de formation continue pour les professionnels. Entre 2013 et 2017, il prend le virage vers les formations diplômantes et obtient le label La Grande École du Numérique (GEN), amorçant un pivot majeur vers le numérique et le management. En 2019, il crée un Centre de Formation des Apprentis. En 2021, il obtient le statut d'Établissement d'enseignement supérieur. En 2023, avec MIRA, ses équipes réalisent l'exploit d'obtenir la seule accréditation délivrée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) pour une école nouvelle cette année-là. L'École est reconnue par l'État début 2026. Aujourd'hui âgé de 39 ans, Benjamin est un produit de l'Università di Corsica, en particulier de sa filière informatique.



Pourquoi avoir fait le choix d'une école d'ingénieurs spécialisée en robotique et intelligence artificielle, plutôt qu'une école généraliste ? Le point de départ est un constat simple : la Corse forme encore trop peu de personnes aux compétences technologiques dont elle a besoin. Chaque année, près de 35% des bacheliers quittent l'île pour poursuivre leurs études, tandis qu'à peine 2% des étudiants viennent s'y former. Notre ambition est donc double : retenir les talents et en attirer de nouveaux. La robotique et l'intelligence artificielle répondent pleinement à cet objectif. Cette spécialisation d'avenir mobilise l'informatique, la mécanique et l'électronique, tout en développant des compétences transférables à de nombreux secteurs, de l'industrie à l'agriculture, en passant par la santé, les services ou l'artisanat. Nous faisons le choix d'une expertise forte, sans enfermer nos futurs ingénieurs dans un seul domaine, tout en renforçant l'attractivité de MIRA bien au-delà de la Corse.

En quoi le CampusPlex constitue-t-il une composante essentielle du projet pédagogique de MIRA ? Le CampusPlex est bien plus qu'un bâtiment. Il rassemble, sur un même site, l'école, des entreprises technologiques et des acteurs du financement de l'innovation. Les étudiants évoluent dans un environnement où ils côtoient quotidiennement des professionnels, travaillent sur des projets concrets et bénéficient d'infrastructures de qualité. Cette proximité favorise les échanges entre formation, recherche et entrepreneuriat.

Que représente le soutien de FemuQuì et de la Banque des Territoires ? Cet investissement nous donne les moyens de poursuivre notre développement. Il nous permet de renforcer nos équipes académiques, de développer la recherche, d'accroître nos partenariats internationaux et d'accompagner la croissance de l'école, avec l'objectif d'accueillir 450 étudiants en 2030. Au-delà du financement, il apporte la stabilité nécessaire pour construire un projet académique ambitieux dans la durée.

3) Interview de Jean-Roch Guiresse, ancien directeur de l'ESTIA

Figure reconnue en Iparralde*, Jean-Roch Guiresse a dirigé l'ESTIA pendant 20 ans, de sa création en 1997 par la CCI Bayonne Pays Basque, jusqu'en 2017. Ingénieur et entrepreneur incarnant l'«Activisme Basque», qui transforme l'énergie militante en réussites économiques, il est désormais consultant.

Après avoir soutenu Aflokkat pour sa demande d'accréditation, il intègre le Comité stratégique de MIRA. Il était présent à Aiacciu pour la conférence de presse du 22 juin 2026. Il est aussi l'un des 5 000 actionnaires d'Herrikoa**, elle-même au capital de l'ESTIA.

**Pays Basque Nord **Société de capital-investissement ayant directement inspiré FemuQui à l'origine.*



Beaucoup imaginent qu'une grande école forme simplement des ingénieurs. Avec le recul, que produit-elle réellement ?

Une grande école forme des ingénieurs, bien sûr. Mais elle attire aussi des enseignants-chercheurs, des étudiants, des entrepreneurs et des entreprises qui, peu à peu, enrichissent son environnement.

Elle produit des connaissances, fait évoluer les regards sur l'importance de valoriser les talents et favorise de nouvelles formes de coopération entre les entreprises. Elle anime des projets d'innovation, des incubateurs et des plateformes technologiques partagées.

Avec son écosystème, elle laisse également des traces très concrètes : des bâtiments, des équipements et parfois des lieux qui deviennent emblématiques. Au Pays Basque, le site technopolitain Izarbel en est l'illustration.* Développé dans le sillage de l'ESTIA, il accueille aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises et près d'un millier de salariés.

Au fond, une grande école ne produit pas seulement des diplômés. Elle crée un environnement capable de faire naître, d'attirer et de développer durablement des compétences, des entreprises et des projets d'innovation.

** Izarbel technopole de Bidart (Pays Basque), développé autour de l'ESTIA sur 10 hectares et regroupant plus de 110 entreprises.*

Retrouvez prochainement l'intégralité de l'entretien : www.femuqui.com/actualites

4) 2,4 millions d'euros pour l'école d'ingénieurs MIRA :

FemuQuì et la Banque des Territoires signent un co-investissement inédit

L'opération accompagne une nouvelle phase de développement portée par Benjamin Pereney et son équipe. À cette occasion, MIRA (*Mediterranean Institute of Robotics and Automation*) devient la marque unique d'Aflokkat, affirmant son ambition d'être un acteur de référence dans la formation d'ingénieurs spécialisés en robotique et en intelligence artificielle.

Le financement de **2,4 millions d'euros**, réalisé conjointement avec la Banque des Territoires dans des conditions identiques, constitue la première opération de co-investissement de cette ampleur entre les deux partenaires. FemuQuì Ventures intervient à hauteur de 1,2 million d'euros via son Fonds de capital-développement Travalcà. Au-delà de l'apport financier, cette opération s'accompagne d'un renforcement de la gouvernance afin de consolider le développement académique et stratégique de l'école.

Accréditée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) en 2023, MIRA a accueilli sa première promotion d'élèves ingénieurs en 2024. L'école compte aujourd'hui 25 élèves ingénieurs répartis sur deux promotions et 220 étudiants au total, dans les filières ingénieur, informatique, marketing et médico-social. Son objectif est d'atteindre 450 étudiants à l'horizon 2030, en renforçant ses équipes, ses activités de recherche et ses partenariats européens, notamment avec l'ESTIA.

Retrouvez le communiqué de presse : www.femuqui.com/post/investissement-mira



Conférence de presse annonçant l'investissement dans MIRA, le 22 juin 2026, au CampusPlex en présence du fondateur d'Aflokkat-MIRA, Benjamin Pereney, des équipes Banques des Territoires et FemuQuì Ventures, ainsi que du fondateur de l'ESTIA, Jean-Roch Guiresse



Activités

femuqui 

Données et indicateurs

113

entreprises
accompagnées

46 M€

investis

1.000

emplois
créés

1.700

emplois
soutenus

102

opérations
débouclées

34

années
d'investissements

Actualités de FemuQuì



L'AG 2025 de FemuQuì

Le 19 décembre dernier se déroulait l'AG 2025 de FemuQuì à l'Atelier Corse Fruit et Légume à Linguizzetta. Cette journée a également été marquée par une table ronde autour des enjeux de la filière, suivie d'une visite de l'usine : <https://bit.ly/4vhGPDo>



Start'in Corsica

Pépité Corse et la Fondation de l'Università di Corsica poursuivent leur action commune en faveur de l'innovation et de la création d'entreprise.



Challenge Innovation

La Fondation de l'Università di Corsica a réuni étudiants, enseignants, coachs et partenaires pour une journée consacrée à l'innovation.

Actualités des entreprises accompagnées par FemuQuì avec les Fonds FemuQuì S.A., Suminà, Alzà et Travalcà



AGRID est lauréat de la 3^{ème} promotion de France Tourisme Tech : <https://bit.ly/4yall4k>



Gloria Maris à l'honneur : à l'invitation de la banque ODDO BHF et de Universal Investment, Philippe Riera a partagé son expérience d'entrepreneur.



VOLTAÏCA met en service 80 centrales en France en 2025 et accélère la solarisation des territoires : <https://bit.ly/4fmp5Sy>



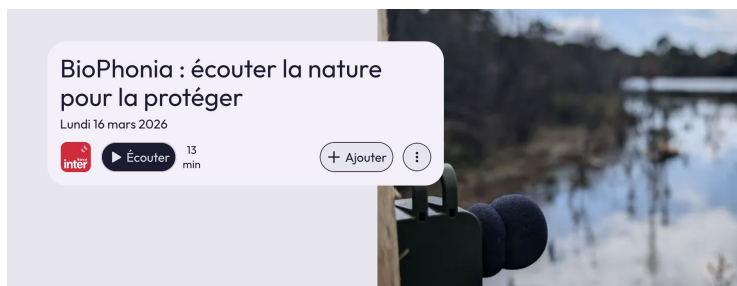
Corse Incentive : un levier pour étaler la saison, encore sous-exploité ? <https://bit.ly/44dcZFh>



L'hôtel **E Caselle** célèbre ses 60 ans <https://bit.ly/4w1ez8k>



L'hôtel **Basgi Basgi** obtient l'écolabel sur l'hébergement touristique.



BioPhonia : Podcast, écouter la nature pour la protéger : <https://bit.ly/4aJ11XA>



L'hôtel **Le Casa C** ouvre pour sa première saison : <https://hotelcasa-c.com/fr>

Retrouvez l'actualité de notre portefeuille sur : www.femuqui.com/portefeuille

Rencontre du 25 juin 2026 : **Andris K. Berzins, Change Ventures**

Invité par FemuQuì dans le cadre de Corsica.ai, **Andris K. Berzins**, fondateur du Fonds **Change Ventures**, est venu partager l'expérience des pays baltes en matière d'innovation et d'entrepreneuriat.

À travers son parcours d'entrepreneur, d'investisseur et d'acteur de l'écosystème technologique letton, il a développé une idée qui peut sembler contre-intuitive : la petite taille d'un pays ou d'une région n'est pas un handicap. Elle peut au contraire devenir un avantage lorsque les entrepreneurs, les investisseurs, les établissements d'enseignement et les décideurs travaillent dans une même direction. Selon lui, les entreprises les plus ambitieuses naissent souvent dans des marchés locaux limités. Cette contrainte pousse les fondateurs à penser immédiatement à l'international, à rechercher leurs premiers clients au-delà de leurs frontières et à concevoir des produits destinés à des marchés mondiaux. C'est cette ouverture qui a permis l'émergence, dans les pays baltes, d'entreprises aujourd'hui reconnues comme Bolt, Printful ou NordVPN.

Au-delà des exemples entrepreneuriaux, Andris K. Berzins a insisté sur un autre facteur essentiel : la qualité de l'écosystème. Espaces de rencontre, conférences, investisseurs locaux, écoles, entrepreneurs expérimentés et jeunes créateurs d'entreprise forment un réseau où l'expérience circule rapidement. Chaque réussite nourrit la suivante, créant progressivement une dynamique capable d'attirer talents, investisseurs et nouveaux projets.

Les messages clés

Penser mondial dès le premier jour

Les entreprises les plus ambitieuses recherchent rapidement leurs premiers marchés à l'international.

Créer des lieux de rencontre

Les communautés entrepreneuriales se construisent autour d'espaces et d'événements qui favorisent les échanges.

S'appuyer sur les réussites

Les entrepreneurs qui réussissent deviennent investisseurs, mentors et ambassadeurs des générations suivantes.

Construire un écosystème

La coopération entre écoles, entreprises, investisseurs et institutions accélère l'innovation.

Retrouvez l'intégralité de la rencontre :

<https://bit.ly/44xLo1G>



Rencontre du 4 septembre 2026 : **Gianluca Dettori, Primo Capital**

Le 4 septembre 2026, FemuQui recevra **Gianluca Dettori**, fondateur de **Primo Capital**, l'un des principaux Fonds italiens spécialisés dans le financement des entreprises technologiques.

À travers cette rencontre, FemuQui poursuit l'objectif de permettre aux entrepreneurs, investisseurs et étudiants de confronter leurs projets aux meilleures pratiques européennes en matière d'innovation, de financement et de croissance des entreprises.

Depuis plus de vingt ans, Gianluca Dettori accompagne des entreprises technologiques et participe activement au développement de l'écosystème italien du capital-risque. Son expérience d'entrepreneur puis d'investisseur lui confère une vision complète des différentes étapes de la création d'entreprise, depuis les premières phases de développement jusqu'aux opérations de croissance et d'internationalisation.

Cette conférence s'inscrit dans le cycle de rencontres initié par FemuQui, dans le cadre de Corsica.ai, afin de favoriser les échanges entre les acteurs économiques insulaires et des personnalités reconnues de l'innovation européenne.

À propos de Gianluca Dettori

Fondateur de Primo Capital

Entrepreneur puis investisseur

Spécialiste du capital-risque
technologique

Investisseur dans de
nombreuses startups
européennes

Intervenant régulier sur les
questions d'innovation et
d'entrepreneuriat

Retrouvez les informations :

www.femuqui.com/post/gianluca-dettori



Corse Incentive et FemuQuì font à nouveau chemin ensemble 14 ans plus tard

Début 2026, FemuQuì et Corse Incentive ont conclu une opération d'investissement en capital d'un montant de 500 000 euros, via le Fonds de capital-développement Travalcà.

Cet investissement illustre la capacité de FemuQuì à accompagner des fondateurs dans la durée, aux étapes clés de leur développement. L'opération récente succède à un premier investissement réalisé entre 2012 et 2019, qui avait permis d'accompagner la phase de croissance initiale de l'entreprise.

Au-delà de son activité historique en Corse, Corse Incentive poursuit aujourd'hui une stratégie de développement articulée autour de deux axes complémentaires : le renforcement de son offre de team building avec Corse Incentive Team Buildings (CITB) et le développement d'Eranova Events, lancé en 2022 afin d'accompagner les entreprises clientes vers des destinations européennes et méditerranéennes. Cette évolution permet à la société de diversifier son activité, de réduire les effets de la saisonnalité et de consolider son modèle économique.

Leader du tourisme d'affaires en Corse, Corse Incentive dispose ainsi de moyens adaptés pour poursuivre cette nouvelle phase de développement. L'entreprise ambitionne de doubler son activité à horizon de six ans et prévoit de renforcer progressivement ses équipes pour accompagner cette croissance.

Retrouvez le communiqué de presse :

www.femuqui.com/post/femuqui-réinvestit-dans-corse-incentive



Équipes Corse Incentive et FemuQuì Ventures lors de la célébration de l'investissement, le 5 mars 2026 à Siscu

Les nouveaux investissements : GRILLAGE DE CORSE

Fondée à Aleria en mars 2025 par Éric et Agnès Grabowski, Grillage de Corse est la première entreprise insulaire à installer une unité locale de production de clôtures. Son activité repose sur la fabrication sur mesure de grillage simple torsion pour particuliers, résidences et espaces publics, ainsi que sur une marque propre de portails et clôtures issue d'un sourcing direct limitant les intermédiaires. L'entreprise détient également l'exclusivité en Corse Maccaferri pour des solutions de protection contre les risques naturels (gabions, soutènements). Ce projet prévoit la création de 3 à 4 emplois en zone rurale. En décembre 2025, FemuQui Ventures a contribué au plan global d'investissement via le FIP Corse Suminà n°5. Cet apport assure le besoin en fonds de roulement et permet de structurer l'équipe.



www.grillagedecorse.fr



Les nouveaux investissements : TEC

Fondée à Vezzani par Paul-Mathieu Griscelli, TEC s'appuie sur une solide expérience en exploitation forestière et travaux publics. L'entreprise a été créée pour intervenir sur l'ensemble de la chaîne bois : abattage, transport et transformation, afin de produire des plaquettes forestières destinées aux centrales biomasse. Acteur de la relance de la filière bois-énergie en Corse, TEC investit dans des équipements mécanisés adaptés aux pentes insulaires. Le projet prévoit 5 à 7 emplois en zone rurale.

En décembre 2025, FemuQui Ventures a mobilisé le FIP Corse Suminà n°5 pour soutenir l'achat des outils logistiques nécessaires, incluant des machines spécialisées et le hangar de production et de maintenance à Vezzani.



Les nouveaux investissements : UPIKAJOB

Fondée en 2022 par Laurie Monné et Stéphane Saladin, Upikajob développe une plateforme logicielle de gestion des ressources humaines basée sur l'intelligence artificielle. Véritable copilote RH et managérial, la solution digitalise les processus, accompagne les collaborateurs et aide les entreprises à renforcer l'engagement et la performance des équipes. La plateforme analyse en temps réel les données RH afin d'identifier les signaux faibles et propose des processus automatisés pour faciliter la prise de décision.

Suivie par le Fonds d'amorçage Alzà depuis 2022, Upikajob entre en phase de développement. En décembre 2025, FemuQuì Ventures a réalisé un investissement complémentaire avec le FIP Corse Suminà n°5.



www.upikajob.com

Les nouveaux investissements : AGRID

Agrid est une solution d'intelligence artificielle dédiée à l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments. L'entreprise répond aux enjeux climatiques en développant un logiciel capable d'ajuster automatiquement le fonctionnement des systèmes thermiques, tout en préservant le confort des occupants. Cette approche permet aux gestionnaires de bâtiments de réduire durablement leurs dépenses énergétiques et leurs émissions associées. Lauréate du concours d'innovation i-Lab 2021, Agrid s'impose comme un acteur innovant de la transition énergétique.

FemuQuì Ventures accompagne l'entreprise depuis sa phase d'amorçage en 2021 et a réalisé un investissement complémentaire avec le FIP Corse Suminà n°5 en décembre 2025.

www.a-grid.com



Les nouveaux investissements : TRAVALCÀ

Avec Travalcà, FemuQuì dispose désormais d'un outil renforcé pour accompagner, dans les prochains mois et années, les projets de développement des PME corses. Cette capacité nouvelle repose sur la mobilisation d'investisseurs institutionnels et privés, dans le prolongement de la démarche historique portée par FemuQuì, qui a elle-même participé au tour de table de Travalcà.

En décembre 2025, FemuQuì S.A. a concrétisé un investissement complémentaire de 1,5 M€ dans le Fonds Travalcà F.P.C.I., portant son engagement total à 4 M€. Cet investissement stratégique illustre une maturation du modèle d'intervention de la Société : en agissant comme investisseur de référence d'un véhicule géré par FemuQuì Ventures, FemuQuì S.A. accroît l'effet de levier de son capital. Cet apport a joué un rôle moteur dans la finalisation du closing de Travalcà F.P.C.I. à près de 24 M€, mobilisant ainsi les capitaux d'autres partenaires institutionnels publics et privés aux côtés de ceux de FemuQuì S.A. Ce mode d'intervention indirect a permis de constituer un véhicule près de 6 fois plus important que la mise initiale de la Société. Ce véhicule permet de financer un spectre plus large de besoins au sein des PME corses. Le portefeuille est en cours de composition. Il est composé d'Aflokkat-MIRA (cf. pages 5 à 9), école d'ingénieurs et organisme de formation, Corse Incentive spécialisée dans le tourisme d'affaires MICE (cf. page 15) et Voltaïca spécialisée dans le photovoltaïque (cf. page 20 pour le portefeuille). Ce Fonds continuera à investir jusqu'en 2028 dans des PME corses, diversifiées dans leurs activités et tailles.

Les désinvestissements : SVCD

Le cycle d'investissement au sein des sociétés SVCD et Marianne approche de son terme. Le désinvestissement est échelonné en plusieurs étapes dont la première est réalisée avec la sortie de la ligne SVCD (FIP Corse Suminà n°2 et n°3), la partie sur Marianne (FemuQuì S.A. et les FIP Corse Suminà n°2, n°3 et n°4) devant être finalisée dans les prochaines semaines.

Ces investissements, réalisés en 2020 et 2021, ont contribué à la mise en œuvre de la stratégie de croissance portée par son dirigeant, Charly Delsol. Dans la perspective de constituer un build-up, l'entrepreneur a engagé un nouveau projet passant par l'acquisition de Copie Conforme, faisant du leader corse de la distribution ainsi que de la maintenance de matériel d'impression et de numérisation, un acteur central de la transformation digitale des PME. Le groupe poursuit son développement sans envisager la Corse comme un terrain de jeu protégé mais comme une base pour se projeter.

Les désinvestissements : E Caselle

Les Fonds FemuQuì S.A., FIP Corse Suminà n°2 et FIP Corse Suminà n°3 ont finalisé leur cycle d'investissement au sein de la société E Caselle, hôtel-restaurant situé à Venacu. L'opération s'est traduite par le remboursement des créances et le rachat des actions au capital.

Conçu par l'architecte Puccinelli et construit par la famille Pagni, E Caselle est un établissement emblématique du centre Corse qui a célébré ses 60 ans en juillet 2026. FemuQuì était intervenue en 2020 afin de financer le projet de relance de cette maison par Jean-Emmanuel Pagni et Paul Rognoni. Une enveloppe d'investissement très importante était nécessaire. FemuQuì, malgré l'émergence de la crise du Covid, avait été le seul interlocuteur financier en mesure de répondre aux entrepreneurs à ce moment clé.

Les engagements complémentaires réalisés en décembre 2023 via les FIP Corse Suminà n°4 et n°5 demeurent partiellement en cours. La tranche en obligations convertibles a été intégralement remboursée en février 2026. Cette opération illustre le cycle naturel du capital-investissement : accompagner une entreprise familiale dans une phase de développement, puis organiser une sortie ordonnée, tout en permettant la poursuite de son activité dans la durée.



Les désinvestissements : A.M. Environnement

FemuQuì S.A. a finalisé son cycle d'investissement au sein de la société A.M. Environnement, spécialisée dans la récupération, le tri et la valorisation des déchets à Biguglia. Partenaire de l'entreprise lors de plusieurs phases de son développement depuis 2010, FemuQuì avait accompagné sa structuration et sa croissance dans un secteur stratégique pour la gestion des déchets en Corse.

La sortie de capital, effective en mars 2020, a fait l'objet d'un financement qui s'est achevé en octobre 2025 avec l'acquittement de la dernière échéance prévue dans le cadre du financement de rachat des titres. Les engagements d'A.M. Environnement envers FemuQuì sont désormais intégralement soldés. Cette opération clôt une collaboration de long terme, illustrant l'accompagnement progressif d'une entreprise dans son développement puis l'organisation d'une sortie financière maîtrisée.

Le portefeuille de FemuQuì.SA.

INVESTISSEMENTS DIRECTS

Lignes stratégiques :

FEMUQUÌ VENTURES, société de gestion de portefeuille, Bastia | **TRAVALCÀ F.P.C.I.**, fonds professionnel de capital-investissement, Bastia

Portefeuille actif :

AGRID, logiciel d'optimisation énergétique, Aiacciu | **CASA STELLA**, boulangerie-pâtisserie, Castellu Di Rustinu | **DOMAINE U BUGNU**, gîtes et chambres d'hôtes, Vicu | **MARIANNE**, matériels informatiques et solutions numériques, Aiacciu | **MÉDICORSE**, location et vente de matériel médical, Aiacciu-Bastia | **MOULIN OLTREMONTI & TERRA ELAIA**, pépinière d'oliviers & huile d'olive, Linguizzetta | **TELEPAESE**, télévision locale corse, Santa Reparata

Investissements solidaires :

HERRIKOA, société de capital-risque basque, Anglet | **SEFEA** (société européenne de finance éthique et alternative), société d'investissement, Italia | **SIDI** (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), investisseur solidaire, Parigi

Portefeuille inactif :

CIRCINELLU CRENA CARE, cosmétiques naturels, Murzu | **IDOC MED**, plateforme de services pour professions médicales, Aiacciu | **GLACES GERONIMI**, fabrication de glaces, Vicu | **HIPPO TRAINING CENTER**, centre équestre, Cavru | **TREKKER**, application mobile activités outdoor, Aiacciu-Parigi

INVESTISSEMENTS INDIRECTS

(via Travalcà F.P.C.I.)

AFLOKKAT-MIRA, École d'ingénieurs et organisme de formation, Aiacciu | **CORSE INCENTIVE**, Tourisme d'affaires et MICE, Bastia | **VOLTAÏCA**, Développeur de centrales photovoltaïques, Bastia

AUTRES INVESTISSEMENTS

Il s'agit des investissements réalisés à travers les autres Fonds gérés par FemuQuì Ventures, sans incidence directe sur le bilan de FemuQuì S.A. Cela concerne les FIP Suminà et le Fonds d'amorçage Alzà. L'information est disponible sur www.femuqui.com/investisseurs.

Le conseil d'administration de FemuQuì S.A.



Jérôme Pietri, Directeur général
GOODBARBER
Entrepreneur, digital

Collège des petits porteurs et membres du Comité Consultatif de FemuQuì S.A.



Graziella Luisi
UNIVERSITÀ DI CORSICA
Directrice de la Fondation



Alexandre Alfonsi
ALTERNAL
Entrepreneur,
Banque d'Affaires



Bastien Baldacci
QUANTITATIVE ADVISORY
SOLUTIONS
Entrepreneur,
finance quantitative



John Pietri
Senior Advisor,
wealth management
et corporate finance



François Casabianca,
Membre Fondateur
ex INRAE
Ingénieur agronome
et chercheur retraité



Sébastien Simoni,
Président de FemuQuì S.A.
GOODBARBER, CAMPUSPLEX
Entrepreneur, digital



Philippe Gambini
Directeur Fiscal



Laurent Foata
AGILA CAPITAL
Entrepreneur,
Investisseur

Collège des gros porteurs



Viviane De Witt



Caisse d'Epargne CEPAC
Représentée par
Guy Femenia-Guidetti



Crédit Agricole de la Corse
Représentée par
Bernard Augris



Collectivité de Corse
Représentée par
Gilles Giovannangeli



Bpifrance
Représentée par
Cécile Donsimoni



Mutuelle de la Corse
Représentée par
Bernard Ottaviani

Collège des institutionnels

A squadra di FemuQuì Ventures



Ghjuvan'Carlu Simeoni
Président



Xavier Pieri
Directeur des participations



Alexandra Payen-Joubert
Secrétaire générale



Alexandra Cherenti
Chargée de participations



Anthony Grégoire
Chargé de mission



Pierre-Yves Ziruddu
Analyste junior



Jessica Moneglia-Dijoux
Attachée de direction



Adrian Popescu
Analyste



Assemblée générale ordinaire

femuqui 

Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques

Toutes les mentions sont obligatoires

À nous retourner : FemuQui Ventures, 6 rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA ou apj@femuqui.com

Identification actionnaire

Je soussigné(e)
Demeurant (adresse complète)
Ayant pour adresse électronique
Confirmant mon adresse électronique
Ayant pour coordonnées téléphoniques (mobile)
Propriétaire de * actions de la Société FemuQui S.A. sous le numéro actionnaire*
**En cas de besoin pour les obtenir, contactez FemuQui Ventures apj@femuqui.com 0495315946*

Ordre du jour

Déclare avoir été convoqué(e) à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra vendredi 25 septembre 2026, à 16h30, dans les locaux de MIRA, 95 cours Napoléon 20000 AIACCIU à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant (le texte des résolutions figure dans les rapports) : **1.** Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 décembre 2025. **2.** Approbation des comptes 2025 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général. **3.** Affectation du résultat. **4.** Approbation des conventions réglementées. **5.** Pouvoir pour les formalités.

Rapports et annexes

Déclare que les rapports et leurs annexes qui seront présentés à l'assemblée ont été tenus à ma disposition :

- au siège de la Société ;
- sur simple demande auprès de la Société ;
- sur le site de FemuQui, « Actualités » bit.ly/4fQ3jHl ;
- grâce à ce QRCode, à scanner avec un téléphone portable ou une tablette.



Vote par correspondance ou pouvoir

Déclare souhaiter m'exprimer grâce au moyen suivant (veuillez choisir une seule option parmi les deux proposées) :

Option 1 : JE DONNE POUVOIR¹

Afin de délibérer sur l'ordre du jour, et, en conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire, je choisis de donner pouvoir :

- ☐ Au président de la Société
- ☐ À une personne de mon choix (nom, prénom et adresse) :

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Option 2 : JE VOTE PAR CORRESPONDANCE²

Résolution	Oui	Non	Abstention
1 ^{ère}	☐	☐	☐
2 ^{ème}	☐	☐	☐
3 ^{ème}	☐	☐	☐
4 ^{ème}	☐	☐	☐
5 ^{ème}	☐	☐	☐

Amendements et résolutions nouvelles (choix unique) :

- ☐ Je donne pouvoir au président de la Société
- ☐ Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- ☐ Je donne procuration, pour voter en mon nom, à (nom, prénom) :

Signature du formulaire

Fait à :, Le :, Signature³ :

Communications électroniques

☐ J'autorise expressément la Société FemuQui S.A. (i) à me convoquer à ses assemblées générales d'actionnaires par voie électronique et, (ii) plus généralement à m'adresser par voie électronique tout élément ou document lui permettant de satisfaire aux formalités prévues aux articles R. 225-67, R. 225-68, R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de commerce ;

☐ Je refuse ce mode de communication et demande le maintien de l'envoi postal.

Fait à :, Le :, Signature³ :

¹ Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

² Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délai fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

³ Dans le cas d'une indivision, la signature de l'ensemble des indivisaires est obligatoire.

Rapport de FemuQuì Ventures

relatif à l'activité et aux comptes de l'exercice 2025 de FemuQuì S.A.

Depuis le 1^{er} juin 2016, FemuQuì S.A. a confié, par convention, la gestion de ses fonds à FemuQuì Ventures, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. FemuQuì Ventures gère, pour le compte de FemuQuì S.A., deux Fonds juridiquement distincts : les fonds propres de FemuQuì S.A. et le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corsefinancement) mis à disposition par la Collectivité de Corse (CdC) en décembre 2009. Ce Fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée, et d'un rapport spécial. Dans le bilan de FemuQuì S.A., le FICC est neutre, il apparaît sous la forme d'un poste d'actif et d'un poste de passif de même montant. Le FICC, totalement investi depuis le 31 décembre 2013, est géré en mode extinctif. Il est pour partie déjà remboursé à la CdC. Il revient à FemuQuì Ventures de présenter le rapport de gestion de l'exercice 2025.

1. Situation financière et résultat

Résultat net

Le résultat net est de -245.594€ (44.274€ en 2024, 20.630€ en 2023, -154.774€ en 2022).

Gestion du portefeuille

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 56.933€ (79.639€ en 2024, 167.145€ en 2023, 132.537€ en 2022). Ce montant comprend 16.516€ de revenus émanant de FemuQuì Ventures, dont 10.500€ correspondent à la troisième distribution de dividende, et 6.016€ au titre de la rémunération du compte courant d'associé. Au global, le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus-values de cessions - provisions) est négatif de -304.917 € (79.639€ en 2024, 118.821 en 2023, 15.249€ en 2022).

Gestion de la trésorerie

Les revenus de placement de la trésorerie s'élèvent à 69.831€.

Coûts de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les charges de fonctionnement continuent à diminuer et s'élèvent à 36.392€ (153.520€ en 2024, 163.369€ en 2023, 202.708€ en 2022). Deux mécanismes contribuant à cette baisse méritent d'être détaillés, ils diminuent directement les prestations de gestion facturées par FemuQuì Ventures telles que encadrées par la convention de gestion. Depuis l'investissement de FemuQuì S.A. dans Travalcà F.P.C.I. en juillet 2023, le mode de calcul des prestations de gestion a évolué afin de tenir compte de ses capitaux investis dans ce Fonds. Exceptionnellement sur cet exercice, la Société a obtenu un avoir. Il est lié au recalcul rétroactif des prestations de gestion car le règlement de Travalcà F.P.C.I. prévoit que tout investissement ultérieur est considéré comme ayant été réalisé dès le premier jour. Suite à l'apport complémentaire de 1,5 M€ par FemuQuì S.A. en décembre 2025, les frais des deux années passées ont été recalculés à la baisse conformément à cette règle, aboutissant à un avoir exceptionnel et non récurrent. Les produits des services et subventions s'élèvent à 25.883€ (23.930€ en 2024, 21.783€ en 2023, 18.698€ en 2022). Enfin, les coûts nets de fonctionnement, à savoir les coûts affectés à la gestion de l'actif propre de FemuQuì S.A., s'élèvent à 10.509€, soit 0.13% de l'actif net.

Engagements financiers de l'exercice

En décembre 2025, FemuQuì S.A. a concrétisé un investissement complémentaire de 1,5 M€ dans le Fonds Travalcà F.P.C.I., portant son engagement total à 4 M€. Cet investissement stratégique illustre une maturation du modèle d'intervention de la Société : en agissant comme investisseur de référence d'un véhicule géré par FemuQuì Ventures, FemuQuì S.A. démultiplie l'efficacité de ses capitaux. Cet apport a joué un rôle moteur dans la finalisation du closing de Travalcà F.P.C.I. à près de 24 M€, mobilisant ainsi les capitaux d'autres partenaires institutionnels et privés¹ aux côtés de ceux de FemuQuì S.A.. Ce mode d'intervention indirect procure un puissant effet de levier (près de 6 fois la mise initiale de la Société) et permet de financer des tickets majeurs dans les PME corses, pouvant atteindre (exceptionnellement) jusqu'à 3,5 M€ par société, ce qui aurait été hors de portée avec un investissement direct en fonds propres. Le portefeuille est présenté en page 20. Travalcà F.P.C.I. continuera à investir jusqu'en 2028 dans des PME corses, diversifiées dans leurs activités et tailles.

Désinvestissements - Sorties

Entre la clôture de l'exercice et le 31 octobre 2025, deux engagements financiers ont pris fin :

- E Caselle a procédé aux remboursements des obligations convertibles et du compte courant d'associé ainsi qu'au rachat des actions, le tout mis en place lors d'une première phase d'investissement de FemuQuì Ventures dans cette société en 2020 (FemuQuì S.A., FIP Corse Suminà n°2 et n°3). Le Taux de Rendement Interne (TRI) global sur l'ensemble de l'opération comprenant avec une combinaison d'instruments financiers (OCA, CCA et action) s'élève à 6%. Les engagements complémentaires réalisés en décembre 2023 avec les FIP Corse Suminà n°4 et Suminà n°5 sont toujours en cours. E Caselle est un hôtel-restaurant situé au cœur du Parc Régional de Corse à Venacu, construit par la famille Pagni dans les années 1960 et dessiné par l'architecte Puccinelli. Pour en savoir plus : hotelecaselle.com
- A.M. Environnement, société spécialisée dans la récupération, le tri et la valorisation des déchets à Biguglia, a acquitté la dernière échéance en octobre 2025 du financement de la sortie du capital débuté en mars 2020. FemuQuì avait investi à plusieurs phases de développement de cette société à partir de 2010. Les engagements d'A.M. Environnement sont désormais terminés. Pour en savoir plus : www.am-environnement.com

Provisions & casses

De nouvelles provisions ont été constatées sur l'exercice :

- La société Sirius (Médicorse) a fait l'objet d'un provisionnement à 100% à hauteur de 575.300€, couvrant la totalité de l'investissement et des revenus à percevoir. Cette mesure comptable prudente traduit l'absence de paiement des échéances dues malgré des mises en demeure. Des actions contentieuses ont été engagées afin d'assurer le recouvrement des sommes dues.
- La provision partielle de la société SEFEA MED S.C. Impresa Sociale a été réévaluée à la hausse. L'investissement de 15.023€ avait été réalisé en 2002 lors de la création de cette société coopérative européenne de finance éthique et alternative afin de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire. Cet ajustement technique actualise la valeur comptable de cette ligne historique et passive, désormais inscrite au bilan pour un montant de 3.532€. Cette mise à jour comptable est sans incidence notable sur l'actif global.

¹ tels que définis à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF

- La société Casa Stella (A Memoria) a été totalement provisionnée, soit 3.073€, en l'absence de réalisation de la sortie du capital de FemuQuì S.A. et du remboursement du compte courant d'associés.

Concernant les provisions antérieures :

- Pour Oltremonti et Terra Elaia, deux dossiers économiquement liés, les provisions sont totalement reprises alors que les investissements étaient provisionnés à 100%. Au terme d'une procédure de recouvrement éteinte par la conclusion d'un accord transactionnel, un versement de 150.000€ a été perçu et un versement de 25.000€ reste attendu dans les prochaines semaines. Une perte sur créance de 267.000€ a été enregistrée.
- La société Trekker, n'a pas connu d'évolution. La ligne reste provisionnée à hauteur de 30% et est couverte par le dispositif de garanties fonds propres Bpifrance pour la partie restante, a été placée en liquidation judiciaire le 06/06/2024, avec une date de cessation des paiements fixée au 23/05/2024.

Concernant les litiges en cours avec des participations sorties du portefeuille, le dossier Solyvia a connu des évolutions. Un accord transactionnel a été conclu en février 2026 dans le cadre du litige qui faisait l'objet d'une instance pendante devant la cour d'appel de Bastia. Cet accord est issu d'un processus de médiation, un mode de résolution amiable des litiges soumis à l'accord constant des parties tout au long de ce processus. Pour rappel, Solyvia est une société de cosmétiques bio fondée, sans activité depuis août 2019. Elle a été radiée du tribunal de commerce de Bastia en septembre 2023 et depuis cette date elle est sortie du portefeuille de FemuQuì S.A. en actant la perte. La médiation a permis de renouer le lien avec les entrepreneurs qui se sont engagés à souscrire 9.000€ d'actions au capital de FemuQuì S.A., débutant ainsi une nouvelle phase de la relation. Il est à noter que l'information d'ouverture de la médiation a été réalisée sur le dernier rapport et qu'elle a été notée par erreur dans les événements survenus post clôture du FICC en lieu et place de FemuQuì S.A..

Endettement

L'endettement financier de l'entreprise est principalement constitué : (i) des versements restant à réaliser (3.296.189€) au titre de l'engagement de souscription dans Travalcà FPCI¹ (4.000.100€) qui seront libérés pendant la phase d'investissement du Fonds, cette somme est disponible en trésorerie, et (ii) des remboursements des prêts participatifs mis en place par le FICC, d'un montant de 1.251.622€, montant que l'on retrouve à l'actif, en trésorerie. Ce montant est composé d'un dépôt à terme de 1.230.000€, d'une disponibilité pour 9.226€ et de revenus de placement de la trésorerie pour 12.394€.

Situation générale

Au 31 mars 2026, la situation financière de FemuQuì S.A. demeure saine. Les fonds propres se situent à 4.854.822€. Les disponibilités, à hauteur de 428.713€ (après avoir retraité et exclu 3.296.189€ liés à l'engagement dans Travalcà FPCI et 1.267.822€ liés à la gestion du FICC), couvrent les dettes à hauteur de 63.970€ (après retraitement de l'engagement dans Travalcà FPCI à hauteur de 3,3M€ et de la gestion du FICC à hauteur de 1,3M€). 1.278.408€ sont placés dans des OPCVM monétaires. Les charges d'exploitation de 36.392€ sont en baisse par rapport à l'exercice précédent où celles-ci s'élevaient à 153.250€ (163.369€ en 2023). L'activité enregistre un résultat déficitaire de -245.594€,

principalement dû à la provision totale de la ligne Sirius à hauteur de 575.300€. Une part significative des participations du portefeuille s'amortissent progressivement et arrivent à échéance, des retours de liquidités sont attendus. À date, le Fonds ne dispose plus de liquidités à investir, l'activité d'investissement étant désormais portée indirectement, à travers Travalcà FPCI.

2. Activité de la société

Au cours de l'exercice, soit entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 :

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises,
- Le Comité consultatif de FemuQuì S.A. et des FIP Corse Suminà s'est réuni à 5 reprises,
- Le Comité consultatif de Travalcà F.P.C.I. dont FemuQuì S.A. est membre s'est réuni 3 fois.

Autres activités

FemuQuì S.A. est adhérente de :

- La Fédération Européenne de Banques Éthiques et Alternatives (FEBEA),
- L'Union Nationale des Investisseurs en Capital pour les Entreprises Régionales (UNICER),
- De la Chambre Régionale de l'Économie Sociale & Solidaire Corsica (CRESS Corsica),
- De FAIR (Financer Accompagner Impacter Rassembler).

Du côté des agréments et des labels :

- FemuQuì S.A. est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) depuis décembre 2020, jusqu'en février 2031. Le premier agrément solidaire a été attribué à FemuQuì en 2003.
- Les actions au capital de FemuQuì sont labellisées Finansol depuis 2004. Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne « action au capital de FemuQuì ». Le capital investi n'est pas garanti.

En savoir plus : finance-fair.org, febea.org, cress.corsica



AGRÉÉE ENTREPRISE
SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

fair.
Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler



CRESS Corsica
Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire Corse

febea
EUROPEAN FEDERATION OF ETHICAL AND
ALTERNATIVE BANKS AND FINANCERS

UNICER
le capital risque en région

3. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des quatre derniers exercices.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

6. Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L.441-14 et D.441-4 du code de commerce, nous vous précisons ci-après la décomposition à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, et du solde des créances sur les clients par date d'échéance.

FOURNISSEURS - factures reçues non réglées	solde au 31/03/2026						Total (1 jour et plus)
	crédit	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	
Total général (€)	29 118,00	1 037,00	0	0	0	28 082,00	28 082,00
% montant total des achats	23%	1%	0%	0%	0%	22%	22%

CLIENTS - factures émises non réglées	solde au 31/03/2026						Total (1 jour et plus)
	crédit	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	
Total général (€)	0	0	0	0	0	0	0
% chiffre d'affaires	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

7. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Engagements financiers

Entre la clôture de l'exercice et le 31 juillet 2026, aucun nouvel investissement n'a été concrétisé par FemuQuì S.A..

Désinvestissements - Sorties

Néant.

Évènements du portefeuille

Néant.

Autres évènements

Par courrier de Jean-Pierre Guillou en date du 27 avril 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse désigne Monsieur Bernard Augris, Directeur du développement des marchés spécialisés, en remplacement de Monsieur Pierre Torre, comme représentant permanent au Conseil d'administration de FemuQuì S.A.. Monsieur Bernard Augris succède ainsi à Pierre Torre pour la durée du mandat restant à courir de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse. Les formalités administratives sont en cours.

Perspectives

Fidèle à sa Charte fondatrice, FemuQuì S.A. poursuit son plan stratégique.

Pour dépasser les limites de son seul capital social, la société a fait évoluer son modèle en appuyant son action sur la société de gestion FemuQuì Ventures et les véhicules structurants que cette dernière constitue.

Travalcà FPCI : L'effet de levier

Cette trajectoire franchit un jalon majeur avec la finalisation du closing du Fonds Travalcà F.P.C.I. à près de 24 M€. En portant son engagement total à 4 M€ dans ce véhicule, FemuQui S.A. confirme sa position d'investisseur de référence. Ce choix stratégique génère un puissant effet de levier financier : chaque euro engagé par la Société permet de mobiliser six euros auprès d'investisseurs institutionnels et privés², portant ainsi l'activité d'investissement³. Ce dispositif renforce la capacité d'intervention régionale, offrant des tickets d'investissement pouvant atteindre, exceptionnellement, jusqu'à 3,5 M€ par entreprise pour les accompagner dans leurs projets de croissance.

Les autres Fonds gérés par FemuQui Ventures

Au 31 décembre 2025, le FIP Corse Suminà n°5 a terminé sa phase d'investissement. Cela signifie que l'intégralité des PME Corses qui composent ce portefeuille a été sélectionnée. Chaque investissement fait l'objet d'un suivi tout au long de sa détention, jusqu'à la fin de l'opération. Le suivi consiste à participer aux décisions importantes des entreprises (investissements, recrutements clés, passages de caps y compris difficiles, etc.), analyser régulièrement les indicateurs pour s'assurer que les objectifs de croissance sont respectés et mettre en relation les dirigeants avec des partenaires ou des experts pour accélérer leur développement sur l'île et au-delà.

Les FIP Corse Suminà n°2, n°3 et n°4 ont débuté le cycle de leur fin de vie. Les étapes majeures en cours de mise en œuvre concernent le suivi et la réalisation des désinvestissements, afin de transformer le portefeuille en liquidités au profit des investisseurs. Ces trois Fonds ont été placés en pré-liquidation afin d'accélérer le dénouement des opérations. Au gré des opérations qui se débouclent, les Fonds récupèrent des liquidités. Lorsque celles-ci atteignent un montant suffisant, les Fonds peuvent alors commencer à restituer du capital. C'est ce que les FIP Corse Suminà n°2 et n°3 ont pu réaliser le 31 octobre 2025 en effectuant leur distribution n°1⁴. Il convient de noter que ces distributions impactent mécaniquement la Valeur Liquidative (VL) des Fonds concernés, cela peut se constater dès la VL arrêtée au 31/12/2025. En effet, une distribution diminue d'autant la valeur affichée de la part : cette somme sort du patrimoine du Fonds pour rejoindre celui des investisseurs. Cette évolution n'est donc pas le reflet d'une baisse de valorisation des entreprises en portefeuille, mais bien la concrétisation du retour sur investissement. Le FIP Corse Suminà n°4, qui est un millésime plus récent, procédera à sa première distribution dans les mois à venir. De nouvelles étapes de restitution interviendront sur l'ensemble de ces Fonds jusqu'à leurs dissolutions complètes.

L'intérêt d'un Fonds d'amorçage tel qu'Alzà⁵ fait ses preuves en Corse où l'innovation et les technologies se développent. Il a été lancé en 2021 sous la présidence de Sébastien Simoni portant comme message qu'un développement économique ne peut se concevoir sans capacité d'innovation, ni l'innovation sans une concentration de savoir-faire, le tout nécessitant des outils financiers dédiés. Le développement de cette économie, l'ouverture du CampusPlex 2.0. et de l'école d'ingénieurs MIRA, les besoins d'investissements en R&D, ne font que confirmer le besoin de poursuivre dans cette voie. Si 11 sociétés ont pu bénéficier d'un investissement de la part d'Alzà, le Fonds ne dispose plus aujourd'hui de capacité

² Travalcà s'adresse aux investisseurs avertis tels que mentionnés à l'article L. 214-160 du code monétaire et financier et aux autres investisseurs mentionnés à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF.

³ Le total investi depuis la création de FemuQui S.A. en 1992 - FIP Suminà et Fonds d'amorçage Alzà compris - était en 2023 de 30 millions, en euro courant. Depuis 2016 : x3 montants investis dans l'économie (de 14 à 46 millions d'euros) et x4 investissement unitaire maximal (passant de 0,6 à 2,5 millions d'euros, exceptionnellement jusqu'à 3,5 M€ par entreprise).

⁴ Si vous êtes souscripteur des FIP Corse Suminà n°2 et/ou n°3 et que vous n'avez pas perçu cette distribution, prenez contact dès maintenant : www.femuqui.com/contact ou 04.95.31.59.46

⁵ Alzà est cofinancé par la Collectivité de Corse et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme PO FEDER-FSE Corse 2014-2020.

d'investissement depuis le 31/12/2023. Par la délibération N°23/056 CP de la Commission Permanente approuvant les comptes 2022 de la S.A.S. Alzà, l'Assemblée de Corse a demandé que soient explorées les voies de pérennisation du Fonds d'amorçage. FemuQuì est déterminée à rechercher toutes les voies permettant de poursuivre cet engagement.

FemuQuì reste active dans le développement de l'innovation et des technologies au travers de l'association Corsica.ai EDIH (European Digital Innovation Hub)⁶, dont la Société de gestion est membre fondateur. Ce dispositif, en proposant des services opérationnels complets, constitue un outil précieux pour l'ensemble des entreprises et des organismes publics dans la mise en œuvre de projets d'innovation numérique, facilitant l'intégration opérationnelle de l'intelligence artificielle et l'accès aux financements de R&D. Pour FemuQuì, il est aussi un instrument d'accompagnement de ses participations dans ces transformations technologiques.

Une stratégie confirmée

L'exercice 2025 démontre la capacité du dispositif FemuQuì à boucler des cycles complets d'accompagnement et le changement d'échelle de son action qui se matérialise dans son activité d'investissement : les montants investis dans l'économie sont passés de 14 M€ à 46 M€ depuis 2016, tandis que la capacité d'intervention unitaire maximale est portée à 2,5 M€ pour soutenir les PME insulaires dans leurs projets de croissance (exceptionnellement jusqu'à 3,5 M€ par entreprise). Avec le dispositif construit, et en investissant dans des véhicules structurants comme Travalcà F.P.C.I., FemuQuì S.A. pérennise sa mission d'origine.

8. Liste des administrateurs

Alexandre ALFONSI, gérant Alternat S.A.R.L. | Bernard AUGRIS, représentant et Directeur du Développement des Marchés Spécialisés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse | Bastien BALDACCI, Président SAS IB Consult | François CASABIANCA, ingénieur agronome, chercheur retraité | Cécile DONSIMONI, représentante et Directrice régionale Bpifrance Investissement pour le compte du FPMEI | Guy FEMENIA-GUIDETTI, représentant et Directeur Développement Économie Régionale Corse Groupe Caisse d'Épargne, CEPAC Investissement et Développement | Laurent FOATA, Président Agila Growth | Philippe GAMBINI, Directeur fiscal | Gilles GIOVANNANGELI, représentant et Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse et Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse | Viviane JUTHEAU DE WITT, Présidente Fondation des Chênes Fondation d'utilité publique Vandœuvres, CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie | Graziella LUISI, Directrice Fondazione di l'Università di Corsica | Bernard OTTAVIANI, représentant et Directeur général de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste | John PIETRI, Senior Advisor banque privée et Fonds d'investissements | Sébastien SIMONI, associé et fondateur de GoodBarber No Code AppBuilder, créateur de CampusPlex StartUp Studio

⁶ Pour plus d'informations : <https://www.corsica.ai/>

Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif aux comptes de l'exercice 2025 du FICC

1. Situation financière et résultat

Résultat net

Le résultat net du FICC s'élève à 29.140€.

Gestion du portefeuille

Les FICC n'a pas perçu de revenus courants (produits des créances rattachées aux participations).

Gestion de la trésorerie

Les revenus de placement de la trésorerie s'élèvent à 29.657€.

Coûts de fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement du FICC sont nuls en raison de la fin contractuelle de la rémunération du gestionnaire du Fonds, la société FemuQuì S.A..

Engagements financiers de l'exercice

La période d'investissement du FICC est clôturée depuis décembre 2013.

Provisions

Sont actuellement provisionnés les prêts accordés aux sociétés Circinellu, iDocMed, Geronimi et Hippo Training Center, pour un total de 264.949€.

Endettement

Cette classe de passif est constituée essentiellement de la valeur initiale du FICC (6.000 k€) diminuée des remboursements effectués à la CdC (4.594 k€).

Situation générale

À la clôture de l'exercice, le FICC est entièrement consommé quant à sa part consacrée aux investissements, soit 5.155 k€. À ce jour, le déficit global est de 137.326€.

2. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun.

Le dernier rapport mentionnait en évènements survenus depuis la clôture de l'exercice, l'ouverture d'une médiation avec Solyvia. Cet évènement a été mentionné par erreur dans les évènements survenus post clôture du FICC en lieu et place de FemuQuì S.A..

* * * *

Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif au dispositif de conformité et de contrôle interne

Le présent rapport annexe a pour but de détailler le dispositif de conformité et de contrôle interne mis en place par FemuQuì Ventures. Des informations complémentaires sur le respect des réglementations en vigueur, la gestion des risques et la prévention des conflits d'intérêts, dans le but d'assurer une gestion rigoureuse et transparente pour le compte de FemuQuì S.A. y sont présentées.

Dépositaire, Commissaire aux comptes et Société de gestion de portefeuille

La Société de gestion est S.A.S. FemuQuì Ventures, dont le siège social est situé 6 rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro de SIREN 820 014 900, agréée par l'AMF sous le numéro GP-16000016.

Le dépositaire de la société de gestion est la société S.C.A. ODDO BHF dont le numéro unique d'identification est le 652 027 384 et dont le siège social est 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Les missions confiées à ODDO BHF en tant que dépositaire, tant légales que réglementaires et conventionnelles sont notamment les suivantes : conservation des actifs ; suivi des flux de liquidité de la Société ; contrôle de la régularité des décisions de la Société et de la Société de gestion.

Les co-Commissaires aux Comptes sont la société Conseils Associés dont le numéro unique d'identification est le 692 048 671 et le siège social est 50 avenue de Wagram 75017 PARIS ainsi que la société Kalliste Révision Comptable, dont le numéro unique d'identification est le 343 744 991 et le siège social est 454 rue Jean Femenia parc technologique d'Erbaghjolu 20200 BASTIA. Les co-Commissaire aux Comptes ont été désignés par l'assemblée générale des actionnaires du 15 octobre 2022 pour six (6) exercices.

Autres FIA gérés par la société de gestion et Portefeuilles Liés

La société de gestion FemuQuì Ventures gère 6 autres Fonds aux stratégies complémentaires :

- FIP Corse Suminà n°2
- FIP Corse Suminà n°3
- FIP Corse Suminà n°4
- FIP Corse Suminà n°5
- Alzà S.A.S.
- Travalcà F.P.C.I.

À ce jour, les Portefeuilles Liés intéressés en phase d'investissement, ayant des critères d'éligibilité convergents, sont les suivants : Travalcà F.P.C.I. (étant précisé qu'aucun co-investissement ne peut intervenir entre FemuQuì S.A. et Travalcà F.P.C.I.).

Dispositif général de gestion des conflits d'intérêts

La Société de gestion a mis en place un dispositif d'identification, de prévention, de gestion (traitement) et de suivi (reporting et archivage) des conflits d'intérêts. Ce dispositif est mis en œuvre par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI).

Les conflits d'intérêts potentiels identifiés sont soumis au Comité consultatif de FemuQuì S.A. pour un examen indépendant. Celui-ci a été sollicité à cinq reprises au cours de l'exercice, se prononçant favorablement quant au traitement des conflits d'intérêts potentiels identifiés.

a. Gestion de portefeuille

Affectation des cibles d'investissement - Portefeuilles Liés

Dans le cadre de son activité de gestion collective, la Société de gestion est amenée à gérer plusieurs Fonds. La gestion de plusieurs Fonds Liés en phase d'investissement, tels que le FIP Corse Suminà n°5 et Travalcà F.P.C.I., crée un conflit d'intérêts potentiel lors de la répartition des opportunités d'investissement. Des règles de répartition des dossiers d'investissement, basées sur des critères objectifs et prédéfinis, sont mises en place afin que les intérêts respectifs des différents porteurs de parts soient préservés de manière systématique et dans la durée. L'affectation est analysée par le RCCI et soumise au Comité Consultatif de FemuQuì S.A.. Au cours de l'exercice, l'application de ces règles a conduit à quatre situations où d'autres Fonds ont pu être priorisés par rapport à FemuQuì S.A., avec l'accord du Comité Consultatif de FemuQuì S.A. à chaque situation. Aucun co-investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice. Une opération de co-désinvestissement a été réalisée conformément à la structuration initiale de l'investissement et sans que cela ne représente un conflit d'intérêts avéré (cf. supra, opération E Caselle).

Investissement de FemuQuì S.A. dans Travalcà F.P.C.I.

L'investissement initial et complémentaire de FemuQuì S.A. dans le Fonds Travalcà F.P.C.I., gérés tous deux par la Société de gestion FemuQuì Ventures, ont fait l'objet d'une analyse préalable approfondie du contrôle interne. Des mesures de gestion du conflit d'intérêts ont été mises en œuvre : abstention de toute décision relative à cet investissement du dirigeant partie prenante à ces deux Fonds, délégation de la conduite du dossier à un dirigeant indépendant, neutralisation de l'assiette des frais de gestion supportés par FemuQuì S.A. au titre de son investissement dans Travalcà, avis favorable du Comité consultatif de FemuQuì S.A. après examen du dossier.

Représentation de FemuQuì S.A. dans la Consultation des Porteurs de Parts de Travalcà F.P.C.I.

La représentation de FemuQuì S.A. par FemuQuì Ventures dans le cadre de la Consultation des Porteurs de Parts de Travalcà F.P.C.I. du 11/9/2025 soumettant à leur approbation des modifications du Règlement de Fonds proposées par FemuQuì Ventures a fait l'objet d'une analyse préalable approfondie du RCCI. Des mesures de gestion du conflit d'intérêts ont été mises en œuvre : abstention sur les résolutions présentant un conflit d'intérêts avéré, avis favorable du Comité consultatif de FemuQuì S.A. après examen du dossier.

b. Gouvernance, personnes liées et mandats extérieurs

Personnes liées et gouvernance

La Société de gestion suit avec une vigilance particulière les conflits d'intérêts potentiels découlant de liens familiaux, fonctionnels ou capitalistiques entre ses dirigeants, les membres de ses comités et des personnes liées.

À ce titre, la situation de Monsieur Gilles Simeoni, parent au quatrième degré du Président de la Société de gestion et exerçant différents mandats électifs territoriaux et locaux, fait l'objet d'un suivi formel et d'une évaluation continue par le contrôle interne. L'évolution de ses fonctions au cours de l'exercice (notamment son élection en qualité de maire de la commune d'implantation du siège social) a été analysée au niveau du contrôle interne et prise en compte dans la cartographie des risques.

De manière générale, les mesures d'encadrement appliquées garantissent l'indépendance de la gestion : abstention systématique de tout vote des personnes concernées, indépendance du processus de sélection des participations et primauté de l'intérêt exclusif des porteurs de parts et actionnaires. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été constaté au cours de l'exercice.

Mandats et fonctions extérieures d'un administrateur de FemuQui S.A.
Monsieur Laurent Foata est membre du Conseil d'administration de FemuQui S.A. et du Comité consultatif des FIP Corse Suminà n°2, n°3, n°4 et n°5 et du Comité consultatif d'Alzà. Il est par ailleurs Président d'AGILA CAPITAL, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 4/7/2024, dont le périmètre d'activité est disjoint de celui des fonds gérés par FemuQui Ventures. Cette situation est susceptible de générer des conflits d'intérêts potentiels. Les décisions sur lesquelles Monsieur Laurent Foata est appelé à se prononcer font l'objet d'une analyse préalable approfondie du RCCI. En cas de conflit d'intérêts avéré, la mesure suivante est mise en œuvre : abstention de Monsieur Laurent Foata. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été identifié au cours de l'exercice.

c. Écosystème, partenaires et entités liées

Participation de la société de gestion au consortium Corsica.ai EDIH
La Société de gestion FemuQui Ventures est membre fondateur du consortium « Corsica.ai EDIH » (European Digital Innovation Hub), aux côtés de partenaires régionaux dont la société Aflokkat-MIRA (participation de véhicules gérés) et la société GoodBarber.

Cette situation est susceptible de générer des conflits d'intérêts potentiels, notamment en matière de sourcing des opportunités d'investissement, de suivi des flux financiers liés aux subventions européennes et d'accompagnement des participations en portefeuille.

Cette situation fait l'objet d'un suivi rigoureux par le contrôle interne et d'un encadrement formel au niveau de la gouvernance de la Société de gestion.

Les mesures de gestion suivantes ont été appliquées :

- Autonomie de la sélection et des due diligences : l'appartenance au consortium n'entraîne aucune influence préférentielle sur l'origine des dossiers d'investissement ou l'instruction des opportunités, qui demeurent soumises à un processus de sélection strict et identique pour l'ensemble des véhicules gérés.
- Encadrement des flux financiers : les sommes perçues par la Société de gestion au titre du programme correspondent exclusivement au remboursement de coûts (subventions européennes) transitant par l'agent payeur, sans aucun impact sur la valorisation des participations ni facturation de frais annexes aux entreprises cibles.
- Gouvernance et pré-instruction : toute opportunité d'investissement ultérieur dans une société membre ou accompagnée par Corsica.ai EDIH demeure soumise à la saisine préalable du Comité consultatif des véhicules concernés.

L'opération d'investissement réalisée sur l'exercice par Travalcà F.P.C.I. dans la société Aflokkat-MIRA a suivi le processus strict d'encadrement des conflits d'intérêts (avis favorable préalable du Comité consultatif concerné).

Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été identifié au cours de l'exercice.

Liens capitalistiques croisés et soutien à la liquidité des actionnaires de FemuQui S.A.
Outre la détention par FemuQui S.A. de 30% du capital de FemuQui Ventures, cette dernière est susceptible d'acquérir, pour son propre compte, des actions FemuQui S.A. auprès d'actionnaires souhaitant céder leurs titres. Cette détention fait l'objet d'un suivi par le contrôle interne et d'un reporting annuel au Conseil d'administration de FemuQui S.A.. Le volume d'actions conservé demeure marginal, garantissant la neutralité des droits de vote. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été identifié au cours de l'exercice.

d. Prestations de services et baux

La Société de gestion suit avec une vigilance particulière les conflits d'intérêts potentiels pouvant découler de transactions, de conventions ou de prestations de services conclues avec des personnes liées ou des entités dans lesquelles des dirigeants ou membres des comités de FemuQui Ventures et FemuQui S.A. détiennent un intérêt.

Prestations de communication et graphisme

Des prestations de communication et de graphisme sont réalisées par une personne ayant un lien avec le Président de la Société de gestion (conjoint). Pour garantir le respect des conditions de marché, et protéger l'intérêt de FemuQui S.A., la procédure de sélection et d'évaluation des prestataires de FemuQui Ventures a été appliquée et les prestations ainsi que leur tarification font l'objet d'un suivi annuel par le Comité de direction de FemuQui Ventures. Ce contrôle assure que le coût des services est justifié, ne crée pas de distorsion, et est conforme aux intérêts exclusifs des actionnaires de FemuQui S.A.. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été constaté au cours de l'exercice.

Baux commerciaux et implantation de la Société de gestion

Le siège social de la Société de gestion fait l'objet d'un bail commercial conclu avec une société dont le gérant a un lien de parenté (parent au quatrième degré) avec le Président de la Société de gestion. Cette opération a fait l'objet d'une validation par le Comité de direction de FemuQui Ventures après vérification de la conformité du loyer aux conditions usuelles du marché.

La Société de gestion dispose également d'un bureau au sein de l'immeuble CampusPlex 2.0 à Aiacciu, choix guidé par une logique de cluster (proximité des acteurs institutionnels, partenaires financiers et structures d'innovation). L'immeuble étant détenu par des personnes liées à FemuQui S.A., cette dernière étant elle-même liée à FemuQui Ventures, la prise à bail a été formellement validée par le Comité de direction après confirmation de l'alignement des conditions financières sur le marché. En effet, Sébastien Simoni et Jérôme Pietri sont les fondateurs de la S.A.S. CampusPlex (bailleur), ils exercent par ailleurs des mandats sociaux au sein de FemuQui S.A., tous deux sont actionnaires petits porteurs de FemuQui S.A. et enfin Sébastien est membre de Comités consultatifs de fonds gérés par la Société de gestion.

L'ensemble de ces conventions locatives est rigoureusement encadré et suivi au niveau du contrôle interne. Elles sont conclues aux conditions normales de marché et ne présentent aucun impact financier défavorable pour FemuQui S.A.. Toute évolution contractuelle ferait l'objet d'une analyse préalable approfondie du contrôle interne. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été constaté au cours de l'exercice.

e. Conclusions

Ces dispositions ont garanti l'indépendance et la transparence du processus décisionnel, conformément à la doctrine AMF sur la prévention et la communication des conflits d'intérêts significatifs et aux procédures internes. Elles permettent ainsi d'assurer une gestion du Fonds dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires. Il est précisé que des mesures de suivi spécifiques seront mises en place afin d'assurer que les décisions de gestion soient prises en toute indépendance et dans l'intérêt des actionnaires.

Information sur la politique de sélection des intermédiaires et prestataires

La Société de gestion dispose d'une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires. Cette procédure est mise en œuvre par le RCCI, en coordination avec les autres collaborateurs de la Société. Cette procédure fixe les étapes clés du processus de sélection et de revue périodique des prestataires. En particulier, la sélection initiale et l'évaluation des prestataires sont réalisées et documentées selon les cas par les gérants financiers (tiers liés à la gestion financière), ou par la personne en charge des opérations (prestataires administratifs, dépositaire, prestataires logistiques, informatiques et techniques etc.) ou par le RCCI (prestataires du domaine de la gestion des risques, du contrôle interne et de la conformité, juridiques ou fiscaux, etc.).

Liste des mandats sociaux de la Société de gestion ou de ses dirigeants et salariés au sein des organes sociaux des participations

Mandats sociaux liés aux participations en portefeuille

La Société de gestion agit en toutes circonstances dans le seul intérêt des actionnaires et exerce les droits de vote attachés aux titres compris dans FemuQuì S.A.. Les mandataires sociaux et les salariés de la Société de gestion peuvent être nommés administrateurs ou toute position équivalente dans les sociétés détenues par Femuquì S.A.. La Société de gestion rend compte de toute nomination de ses employés ou mandataires sociaux à de tels postes dans les sociétés dont les titres sont détenus par FemuQuì S.A.. À ce jour, ni la Société de gestion ni les gérants financiers n'exercent de mandat social au sein des sociétés du portefeuille.

Exercice des droits de vote

Conformément à l'article 314-103 du Règlement Général de l'AMF, la Société de gestion rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus dans FemuQuì S.A. et indique que le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. Durant l'exercice, conformément à la réglementation, FemuQuì Ventures a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés du portefeuille dans l'intérêt exclusif des investisseurs et en toute indépendance.

Le profil de risque

La Société de gestion a mis en place un dispositif de prévention, de contrôle et de suivi des risques conforme à la Réglementation en vigueur. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le règlement européen PRIIPs⁷ vise à homogénéiser l'information précontractuelle des produits financiers dits « packagés » (ETF, produits dérivés, produits d'assurance-vie, etc.) proposés à des investisseurs non professionnels, à travers un document d'informations clés. C'est sur ce dernier que le profil de risque est déterminé et communiqué.

⁷ Règlement (ue) n°1286/2014 du Parlement européen et du conseil.

En l'absence de commercialisation active de FemuQuì S.A. depuis cette date, un tel document n'a pas été produit. Si un document d'informations clés devait être produit, à date, le profil de risque de FemuQuì S.A. s'établirait à 6.

Politique sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. FemuQuì S.A. est classée article 6 du Règlement SFDR. L'orientation ESG de la Société de gestion est disponible sur <https://www.femuqui.com/reglementation>

Politique de rémunération

L'objectif de la politique de rémunération de la Société de gestion est d'assurer la pérennité de l'entreprise et d'aligner les intérêts des différentes parties prenantes : investisseurs, associés, dirigeants et actionnaire historique. Elle vise également à supporter la stratégie de l'entreprise, à assurer l'attractivité et la fidélisation du personnel et à aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des souscripteurs. La politique générale s'applique à la rémunération fixe et variable. Conformément à la réglementation, la politique de rémunération et les informations détaillées relatives aux rémunérations des catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds sont également tenues à la disposition des investisseurs. La politique de rémunération fait l'objet d'une revue annuelle. Elle n'intègre pas à ce jour les risques en matière de durabilité ; une réflexion est cependant en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour les intégrer à l'avenir. Au cours de l'exercice, la Société de gestion était composée de 7 salariés dont 3 dirigeants, et aucune rémunération variable n'a été versée.

Intervention d'établissements de crédit liés à la société de gestion

Absence d'établissements de crédit liés à la Société de gestion.

Information sur les instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la société de gestion a un intérêt particulier

Absence d'instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de gestion a un intérêt particulier.

Obligations d'informations des sociétés établissant des comptes consolidés (article L. 233-16 du Code de commerce)

FemuQuì S.A. ne réalisant pas de comptes consolidés, il n'est pas tenu compte pour la rédaction de ce rapport des obligations relatives aux comptes consolidés.

Gestion du risque de liquidité et modalités de remboursement

Pour connaître les modalités de gestion du risque de liquidité et les modalités de remboursement, il convient de se référer aux statuts.

Traitement équitable des investisseurs

Il n'est opéré aucune distinction entre les différents investisseurs puisque seule une catégorie de parts existe.

Rapport annexe du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

La Charte fondatrice de FemuQuì S.A. confère une place particulière aux représentants des petits porteurs, **consacrant sa volonté de faire appel au plus grand nombre pour constituer son capital.**

*« Des entreprises, établissements financiers, investisseurs ou institutions ;
Corses ou amis de la Corse ; de l'île ou de l'extérieur ;
pourront participer au capital de FemuQuì S.A.,
interlocuteur reconnu du monde économique.
Le capital restera majoritairement d'origine privée.*

Les représentants des petits porteurs seront majoritaires au Conseil d'Administration. »

Charte fondatrice

Le Conseil d'administration a établi, conformément à l'article L.225-37, ce rapport « sur le gouvernement d'entreprise » contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur. FemuQuì S.A., est une société dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

FemuQuì S.A. est dotée de la gouvernance suivante :

un Conseil d'administration	une Direction générale
14 membres dont le Président	1 personne
tous bénévoles	non rémunérée

Les statuts répartissent les actionnaires en 3 collèges distincts :

des petits porteurs (A)	des gros porteurs (B)	des institutionnels (C)
8 membres	3 membres	3 membres

Les membres du Conseil d'administration ont été élus lors de l'Assemblée générale mixte du 15 octobre 2022 pour une durée de six exercices.



Assemblée générale du 15 octobre 2022 et évènement « 30 anni », Parc de Saleccia, Lisula

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

ALFONSI ALEXANDRE, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), membre du conseil stratégique du Fonds d'amorçage Alzà S.A.S. (Bastia), gérant Altea Antica S.C.I. (Bastia), gérant Alternat S.A.R.L. (Bastia) | **AUGRIS BERNARD**, représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur du Développement des Marchés Spécialisés du Crédit Agricole de la Corse | **BALDACCI BASTIEN**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), président S.A.S. IB Consult (Aiacciu), associé SCI MFB (Aiacciu), président SASU Quantitative Advisory Solutions (Paris) | **CASABIANCA FRANÇOIS**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), retraité de l'Institut National de Recherches pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement - INRAE (Corti), membre du Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse, vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse et président de la Commission Terre | **DONSIMONI CÉCILE**, représentante permanente de Bpifrance Investissement pour le compte du FPMEI administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice régionale Bpifrance (Aiacciu) | **FEMENIA-GUIDETTI GUY**, représentant permanent CEPAC Investissement et Développement, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur du Développement Économique Régional Corse Caisse d'Epargne CEPAC S.A. (Marseille), administrateur Caisse de Développement de la Corse CADEC S.A. (Aiacciu), co-gérant de SCI Noesis (Albitreccia) | **FOATA LAURENT**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), dirigeant Indeno (Vincennes), président Agila Capital (Paris), président Agila Growth (Vincennes) | **GAMBINI PHILIPPE**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur fiscal (Nanterre) | **GIOVANNANGELI GILLES**⁸, représentant permanent de la Collectivité de Corse administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), président du Conseil exécutif de Corse (Aiacciu), président de l'Agence de Développement Économique de la Corse ADEC (Aiacciu) | **JUTHEAU DE WITT VIVIANE**, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie S.A.R.L. Meyrin (Suisse), présidente Fondation des Chênes Fondation d'utilité publique Vandœuvres (Suisse), présidente Radio Cité Genève (Suisse), gérante S.A. VIVA (Paris), fondatrice Association Cercle des Feux Sacrés (Suisse) | **LUISI GRAZIELLA**, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice Fondazione di l'Università di Corsica Pasquale Paoli (Corti) | **OTTAVIANI BERNARD**, représentant permanent de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général Mutuelle de la Corse Société Mutualiste (Bastia), administrateur Union Régionale de la Mutualité Française Corse Société Mutualiste (Aiacciu), administrateur de la Fondation de l'Université de Corse (Corti) | **PIETRI JÉRÔME**, directeur général FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), directeur général CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant Offiziu S.C.I. (Aiacciu), gérant A Sciappitana S.C.I. (Aiacciu), gérant PI Capital (Aiacciu) | **PIETRI JOHN**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), président SASU JOHN PIETRI CONSEIL (Paris) | **SIMONI SEBASTIEN**, président FemuQuì S.A. (Aiacciu), président GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), président CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant SI Capital S.C. (Aiacciu), Gérant Sihome S.C. (Aiacciu)

⁸ L'ensemble des mandats et fonctions extérieures de Monsieur Gilles Giovannangeli n'ont pas été portées à la connaissance du Conseil d'administration de FemuQuì S.A. à la date d'arrêté de ce rapport.

Le rôle des représentants des petits porteurs au Conseil d'administration de FemuQuì S.A. a évolué avec la structuration de son dispositif. La création de FemuQuì Ventures, Société de gestion de portefeuille, a enrichi son organisation de nouvelles entités juridiques et d'instances de gouvernance spécifiques à chaque fonds d'investissement.

FemuQuì Ventures a pour rôle de constituer et de gérer ces fonds d'investissement. Chaque fonds, à l'image de FemuQuì S.A., est doté de sa propre gouvernance, avec ses représentants et un mode de fonctionnement qui peut varier selon sa forme juridique et ses investisseurs. Néanmoins, FemuQuì Ventures conserve la pleine indépendance et la responsabilité exclusive des décisions de gestion.

Afin d'assurer une vision globale et une présence au cœur de son dispositif, au moins un représentant des petits porteurs de FemuQuì S.A. est désigné dans chacune de ces instances. Cela leur permet de suivre activement l'ensemble de ses opérations et de garantir la cohérence de son action.

	Comités consultatifs				Conseil stratégique
	FemuQuì S.A.	FIP Corse Suminà	Alzà S.A.S.	Travalcà F.C.P.I.	Alzà S.A.S.
Sébastien Simoni	x	x	x	x	
Bastien Baldacci	x	x	x		
Philippe Gambini	x	x	x		
Laurent Foata	x	x	x		
Graziella Luisi	x	x	x		
François Casabianca	x	x	x		
John Pietri	x	x	x		
Alexandre Alfonsi	x	x			x

Le tableau ci-dessus illustre la présence des représentants des petits porteurs FemuQuì S.A. au sein des différents Comités constitués au sein des fonds gérés par la Société de gestion. Cette répartition assure une couverture étendue et un suivi rigoureux de l'activité de l'ensemble du dispositif FemuQuì.

**Les représentants des petits porteurs
sont placés au cœur de l'ensemble du dispositif FemuQuì**

Conventions

Au cours de l'exercice, FemuQuì S.A. est concernée par la fin d'une convention déjà approuvée, et la conclusion d'une nouvelle convention réglementée, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Contexte

Par délibération du Conseil d'administration le 2 août 2025, ratifiée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2025, le transfert du siège social de FemuQuì S.A. a été réalisé depuis le « CampusPlex », 12 rue Général Fiorella à Aiacciu, au profit de l'ensemble « CampusPlex 2.0 » 95 cours Napoléon à Aiacciu. Ce transfert est devenu opérationnel au cours de l'exercice, en février 2026, permettant de réaliser les formalités modificatives auprès du Greffe du Tribunal de commerce. Dans ce cadre, un contrat de domiciliation de siège social a été signé le 11 février 2026 avec la société CampusPlex S.A.S., propriétaire de l'immeuble CampusPlex 2.0. Cette situation entraîne les évolutions suivantes.

Nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice

- Mise à la disposition de locaux, situés « CampusPlex » sis 95 cours Napoléon à Aiacciu (20000), par la S.A.S. CampusPlex, destinée à accueillir le siège social.
 - Ce contrat prévoit une redevance annuelle forfaitaire de 100€ H.T. pour la domiciliation juridique, la réception du courrier et un accès ponctuel aux salles de réunion pour les organes de direction. Cette convention permet à FemuQuì S.A. de bénéficier de services mutualisés au sein d'un écosystème stratégique, à un coût de gestion administrative cohérent avec les services rendus.
 - Ce contrat relève des conventions réglementées compte tenu des éléments suivants : Sébastien Simoni est le Président de CampusPlex S.A.S. et de FemuQuì S.A. tandis que Jérôme Pietri est le Directeur général de CampusPlex S.A.S. et de FemuQuì S.A..

Conventions déjà approuvées ayant pris fin au cours de l'exercice

- Mise à la disposition de locaux, situés « CampusPlex » sis 12 rue général Fiorella à Aiacciu (20000), par la S.C.I. OFFIZIU, ayant accueilli le siège social de la Société depuis 2016 jusqu'au déménagement du CampusPlex vers le cours Napoléon en 2026.

Délégations concernant les augmentations de capital

Aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Rémunération et avantages versés à chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3, alinéas 1 et 2 du Code de commerce, il est rendu compte du mode de rémunération attribué aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués. La rémunération totale s'entend sous ses formes fixes, variables et exceptionnelles, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés. Les mandataires sociaux interviennent à titre bénévole et, à ce titre, ne perçoivent aucune forme de rémunération.

Éléments de rémunération dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions

Aucun engagement de toute nature n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. Cette information indique les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre, en application de la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37-3 et de l'article D. 225-104-1 du Code de commerce.

À titre exceptionnel, des actions au capital de FemuQuì S.A. ont été offertes à Pierre Torre à l'occasion de la fin de ses fonctions de représentant permanent de la Caisse Régionale Mutuelle de Crédit Agricole de la Corse qui est administrateur de FemuQuì S.A.. Les actions sont au nombre de trois, une par année de mandat. Cette souscription est toujours en cours de formalisation à la date de rédaction de ce rapport.

Aucun autre élément de rémunération dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions n'a été versé au cours de l'exercice.

Annexe du rapport de gestion de FemuQuì Ventures

comptes de résultats et bilans

Les comptes, bilan et compte de résultat, sont présentés sous une forme retraitée selon le modèle suggéré par Bpifrance Investissement pour les sociétés de capital-investissement dont elle est actionnaire. Cette présentation utilise un classement spécifique des comptes financiers, tant dans le compte de résultat, où les charges et produits financiers apparaissent en premier lieu, que dans le bilan où les comptes courants d'associés apparaissent en actif immobilisé. Cette présentation a pour objet de permettre une lisibilité du compte de résultat et du bilan au regard de l'activité financière de notre Société.

Annexe 1 | FemuQuì S.A.

Comptes de résultats retraités (€)

	2025	2024	2023	2022	2021
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	-304 917 €	79 639 €	118 821 €	15 249 €	184 771 €
Revenus nets courants	56 933 €	79 639 €	167 145 €	132 537 €	161 360 €
Revenus des actions					
Revenus des obligations convertibles	56 933	79 639	167 145	132 537	161 360
Revenus des autres créances					
Autres intrants et produits assimilés					
Résultat sur opérations de cession	-215 721 €	0 €	0 €	0 €	85 068 €
Plus values de cession	50 992				85 068
Moins values de cession	-266 713				
Mouvement de provisions	-146 129 €	0 €	-48 324 €	-117 288 €	-61 657 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	-146 129	0	-48 324	-117 288	-61 657
2. GESTION DE TRÉSORERIE	69 831 €	93 857 €	73 339 €	13 987 €	0 €
Revenus trésorerie	69 831	93 857	73 339	13 987	0
3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	10 508 €	129 590 €	141 586 €	184 010 €	191 714 €
Charges	36 392 €	153 520 €	163 369 €	202 708 €	208 219 €
Salaires, traitements et charges sociales					
Autres achats et charges externes	29 521	145 865	155 717	197 153	198 640
Impôts et taxes	6 862	7 654	7 651	5 551	4 417
Charges Financières					5 162
Dotations aux amortissements					
Autres	9	1	1	4	
Produits	25 884 €	23 930 €	21 783 €	18 698 €	16 505 €
Production de services	25 884	23 930	21 783	18 698	16 505
Subventions d'exploitation					
4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	-245 594 €	43 906 €	50 574 €	-154 774 €	-6 943 €
5. Divers exceptionnels	0	368	-29 944	0	0
6. Impôts	0	0	0	0	0
7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)	-245 594 €	44 274 €	20 630 €	-154 774 €	-6 943 €

Bilans retraités (€)

	2025	2024	2023	2022	2021		2025	2024	2023	2022	2021
ACTIF						PASSIF					
Actif immobilisé	4 461 833 €	4 084 392 €	4 237 762 €	2 006 486 €	3 198 247 €	Capitaux propres	4 854 822	5 100 416 €	5 056 141 €	5 035 511 €	5 190 285 €
Immobilisations Incorporelles						Capital social	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320
Immobilisations Corporelles						Prime d'émission					
Autres immo financières	3 858 676	2 537 044	2 537 044	36 944	36 944	Réserves	63 755	52 686	47 528	47 528	47 528
dont Travaux FPCI	3 819 709	2 500 100	2 500 100			Report à nouveau	474 341	441 136	425 663	580 437	587 383
Participations	408 392	525 000	525 000	504 510	504 510	Résultat de l'exercice	-245 594	44 274	20 630	-154 774	-6 946
- Provisions sur participations	-76 205	-25 005	-25 005	-54 949	-80 949	Dettes	4 647 031 €	3 544 371 €	3 709 748 €	1 207 537 €	1 820 291 €
Créances rattachées aux particip.	809 634	1 491 089	1 644 459	1 885 450	2 959 923	Dettes financières diverses			103		
- Provisions sur créances	-538 664	-443 736	-443 736	-365 469	-222 181	Découverts, conc. bancaires					
Actif circulant	5 040 021 €	4 560 395 €	4 528 127 €	4 236 562 €	3 812 330 €	Emprunt obligataire					
Av. & ac. versés. sur com.						Avances & acomptes reçus					
Créances						Fournisseurs	46 370	112 185	58 791	41 393	54 824
fournisseurs	28 959					Personnel					
Clients	8 402	7 552	7 054	6 222	5 412	Organismes sociaux					
Organismes sociaux						Impôts et taxes	1 400	1 259	1 405	1 054	902
État	2 061	1 242	1 848	1 055	881	Travaux FPCI - Versements restant à effectuer	3 296 189	2 157 246	2 450 098		
Feder à recevoir						Autres dettes				3 175	3 916
Produits à recevoir						CTC / FICC	1 303 072	1 273 681	1 199 351	1 161 915	1 760 649
Valeurs mobilières de placement	1 278 408	1 033 188	1 054 091	849 336		Avance au FICC					
Trésorerie FEMUQUI	2 449 088	2 262 437	2 233 516	2 212 034	2 039 703	Produits constatés d'avance					
Intérêts courus FEMUQUI	13 606	11 168	25 209								
Trésorerie FICC	1 239 228	1 222 807	1 176 588	1 161 915	1 760 649						
Intérêts courus FICC	12 394	15 874	22 763								
Charges constatées d'avance	7 875	6 127	7 058	6 000	5 685						
TOTAL ACTIF	9 501 854 €	8 644 787 €	8 765 889 €	6 243 048 €	7 010 577 €	TOTAL PASSIF	9 501 853 €	8 644 787 €	8 765 889 €	6 243 048 €	7 010 576 €

Annexe 2 | FICC

Comptes de résultats retraités (€)

	2025	2024	2023	2022	2021
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	0 €	0 €	2 400 €	7 698 €	34 892 €
Revenus courants	0 €	0 €	0 €	0 €	34 892 €
Revenus des actions	-	-	-	-	-
Revenus des obligations convertibles	-	-	-	-	-
Revenus des autres créances	-	-	-	-	34 892
Résultat sur opérations de cession	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Plus values de cession	-	-	-	-	-
Moins values de cession	-	-	-	-	-
Mouvement de provisions	0 €	0 €	2 400 €	7 698 €	0 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	-	-	2 400	7 698	0
2. GESTION DE TRÉSORERIE	29 657 €	39 711 €	40 641 €	7 115 €	0 €
Revenus trésorerie	29 657	39 711	40 641	7 115	-
3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	517 €	380 €	0 €	0 €	0 €
Charges	517	380	0	0	0
Frais de gestion Femu Qui S.A.	-	-	-	-	-
Autres charges	517	380	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-
Produits	0	0	0	0	0
Production de services	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	29 140 €	39 331 €	43 041 €	14 813 €	34 892 €
5. Divers exceptionnels	0	0	-394	-117	-62
6. Impôts	0	0	0	0	0
7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)	29 140 €	39 331 €	42 647 €	14 696 €	34 830 €

Bilans retraités (€)

ACTIF	2025	2024	2023	2022	2021	PASSIF	2025	2024	2023	2022	2021
Actif immobilisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Capitaux propres	-137 326 €	-166 465 €	-205 796 €	-248 443 €	-263 140 €
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	Capital social	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-	Prime d'émission	-	-	-	-	-
Atres immo financières	-	-	-	-	-	Réserves	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	Report à nouveau	-166 466	-205 796	-248 443	-263 139	-297 970
- Provisions sur participations	-	-	-	-	-	Résultat de l'exercice	29 140	39 331	42 647	14 696	34 830
Créances rattachées aux particip.	264 949	264 949	264 949	442 045	449 744	Dettes	1 405 169 €	1 405 169 €	1 410 380 €	1 410 380 €	2 023 810 €
- Provisions sur créances	-264 949	-264 949	-264 949	-442 045	-449 744	FICC (valeur initiale - rembourst)	1 405 147	1 405 147	1 405 147	1 405 147	2 018 577
Actif circulant	1 267 844 €	1 238 703 €	1 204 584 €	1 161 937 €	1 760 671 €	Découverts, conc. Bancaires	-	-	-	-	-
Av. & ac. versés, sur com.	-	-	-	-	-	Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	Fournisseurs	-	-	-	-	-
Clients	22	22	22	22	22	Personnel	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-	-	-	Organismes sociaux	-	-	-	-	-
Etat	-	-	-	-	-	Impôts et taxes	22	22	22	22	22
Autres (intérêts courus, avance)	-	-	-	-	-	Autres dettes	-	-	5 211	5 211	5 211
Trésorerie	1 267 822	1 238 681	1 204 562	1 161 915	1 760 649	Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-						
TOTAL ACTIF	1 267 844 €	1 238 703 €	1 204 584 €	1 161 937 €	1 760 671 €	TOTAL PASSIF	1 267 843 €	1 238 704 €	1 204 584 €	1 161 937 €	1 760 670 €



Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire

femuqui 

Projets de résolution

* Première résolution *

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 décembre 2025

Le Conseil d'administration présente le procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 décembre 2025.

« FEMUQUI S.A.

Société Anonyme au capital de 4.562.320 Euros

Siège social : CampusPlex

12, Rue Général Fiorella, 20 000 Ajaccio

RCS Ajaccio 388 091 316

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix neuf décembre, à quinze heure quinze, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, chez Atelier Corse Fruits et Légumes, commune de Linguizzetta, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration par courrier postal et électronique à chaque actionnaire en date du vingt-quatre novembre, et par publication dans un journal régional (Corse-Matin) le trois décembre.

Monsieur Sébastien Simoni préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Alain Orsini et Madame Alexandra Cherenti, deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs. Madame Alexandra Payen-Joubert est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 17.786 actions et 17.786 voix.

Les voix sont réparties comme suit :

- Votes par correspondance : 11 actionnaires détenant 5.473 actions et 5.473 voix,
- Actionnaires présents : 39 actionnaires détenant 829 actions et 829 voix,
- Actionnaires représentés : 47 actionnaires détenant 11.484 actions et 11.484 voix.

Le quorum pour l'Assemblée générale ordinaire est de 20% des 32.588 voix composant le capital social, soit 6.518 voix. Les actions présentes ou représentées, et les votes par correspondance, totalisant 17.786 voix, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de votes par correspondance ;
- Le rapport et les annexes établis par FemuQui Ventures ;
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que le rapport de gestion et le texte des résolutions proposées ont été expédiés à tous les actionnaires dans les délais prévus par les textes. Tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prévus par les textes.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président remercie les actionnaires présents et rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la décision de transfert du siège social
- Procès-verbal de l'Assemblée générale du 05 octobre 2024
- Approbation des comptes 2024 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoir pour les formalités.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ghjuvan'Carlu Simeoni, Alexandra Payen-Joubert, Alexandra Cherenti et Xavier Pieri se relaient pour présenter le rapport d'activité relatif à l'exercice 2024. Ce dernier permet notamment d'exposer à l'Assemblée générale :

- Ce à quoi l'exercice 2024 a été consacré et les perspectives de développement ;
- L'activité d'investissement directe et indirecte récente, comprenant les investissements et désinvestissements de FemuQui S.A. et des autres fonds gérés par FemuQui Ventures ;
- L'impact de FemuQui, avec le bilan des interventions depuis 1992 : FemuQui a réalisé sa 100ème opération débouchée avec un total de 42 M€ investis ;
- La nouvelle stratégie via Travalcà FPCI offre un puissant effet de levier pour l'économie insulaire ;
- L'investissement stratégique de 2,5 M€ dans Voltaïca via Travalcà FPCI marque un nouveau cap.

Les différentes lectures étant terminées, et personne ne demandant la parole, Ghjuvan'Carlu Simeoni, Président de FemuQui Ventures, et Sébastien Simoni, Président du Conseil d'administration de FemuQui S.A. donnent ensuite présentation du rapport d'Assemblée générale ordinaire et lecture des six résolutions soumises aux voix des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée.

II. PARTIE ORDINAIRE

Ghjuvan'Carlu Simeoni, donne lecture du rapport général de FemuQui S.A. et du Fonds d'Investissement de Compétitivité Corse (FICC). S'agissant de ce dernier, l'Assemblée a été informée que la section « Événements survenus depuis la clôture de l'exercice du rapport » qui s'y trouve a été insérée par erreur et aurait dû être rattachée au rapport de FemuQui S.A..

Ghjuvan'Carlu Simeoni présente les comptes de FemuQui S.A. puis ceux du FICC. Concernant la situation comptable de FemuQui S.A., les principaux points mis en avant sont :

- le résultat net de 44.274€ ;
- la situation financière de l'entreprise qui demeure saine.

Paul Flach, représentant Kallisté Révision Comptable, co-commissaire aux comptes aux côtés de Conseils Associés, donne lecture des rapports des Commissaires aux comptes : le rapport annuel sur les comptes annuels et le rapport spécial sur les conventions règlementées.

La lecture relative à l'Assemblée générale ordinaire étant terminée, et personne ne demandant la parole, Ghjuvan'Carlu Simeoni propose de passer aux votes.

I. RÉSOLUTIONS

Première résolution - Ratification de la décision de transfert du siège social

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration en date du 2 août 2025 relative au transfert du siège social de la Société à compter du 2 août 2025 de son adresse actuelle, sise CampusPlex, 12 rue du Général Fiorella, 20000 Aiacciu, à la nouvelle adresse suivante : CampusPlex, 95 cours Napoléon 20000 Aiacciu, décision prise conformément à l'article 4 des statuts de la Société, et après en avoir délibéré, ratifie expressément la décision du Conseil d'Administration du 2 août 2025 portant transfert du siège social à l'adresse susmentionnée et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée par 17.786 voix (pour : 17.786, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Deuxième résolution – Procès-verbal de l'Assemblée générale du 05 octobre 2024

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal relatif à l'Assemblée générale du 05 octobre 2024.

Cette résolution est adoptée par 17.786 voix (pour : 17.786, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Troisième résolution – Approbation des comptes 2024 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQui Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31/03/2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 17.786 voix (pour : 17.786, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

Report à nouveau au 31 mars 2025	441.136
Bénéfice de l'exercice	44.274
Réserve légale à doter à hauteur de 5% du bénéfice distribuable	2.214
Réserve statutaire dite « fonds de développement » à doter à hauteur de 20% du bénéfice distribuable	8.855
Report à nouveau après affectation	474.431

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2024 se traduisent par un bénéfice net comptable de 44.274€, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au crédit de la réserve légale à hauteur de 2.214€, du crédit de la réserve statutaire à hauteur de 8.855€ et au crédit du report à nouveau, dont le solde positif s'établit à +474.341€ après affectation.

Cette résolution est adoptée par 17.786 voix (pour : 17.786, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Cinquième résolution – Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes, et du rapport spécial sur les conventions réglementées, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31/03/2024. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 17.786 voix (pour : 17.786, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Sixième résolution – Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 17.786 voix (pour : 17.786, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Sébastien Simoni, Président

Alexandra Payen-Joubert, secrétaire

Alain Orsini, scrutateur

Alexandra Cherenti, scrutateur »

Projets de résolutions

Projet de résolution n°1

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal relatif à l'Assemblée générale du 19 décembre 2025.

-

* Deuxième résolution *

Approbation des comptes 2025

et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

Projet de résolution n°2

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQuì Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31/03/2026, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

-

* Troisième résolution *

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'affecter la perte nette comptable au débit du compte report à nouveau qui s'établira comme suit :

Report à nouveau au 31 mars 2025	474.341 €
Perte de l'exercice	-245.594 €
Report à nouveau après affectation	228.747 €

Projet de résolution n°3

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2025 se traduisent par une perte nette comptable de -245.594€ décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au débit du report à nouveau, dont le solde positif s'établit à +228.747 € après affectation.

*** Quatrième résolution ***

Approbation sur les conventions réglementées

Projet de résolution n°4

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes, et du rapport spécial sur les conventions réglementées, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de la fin de la convention règlementée de mise à disposition de locaux de la SCI Offiziu, approuve et ratifie la convention de domiciliation conclue avec la société CampusPlex S.A.S. en date du 11 février 2026, telle que détaillée dans le rapport spécial. Elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

-

*** Cinquième résolution ***

Pouvoir pour les formalités

Projet de résolution n°5

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.



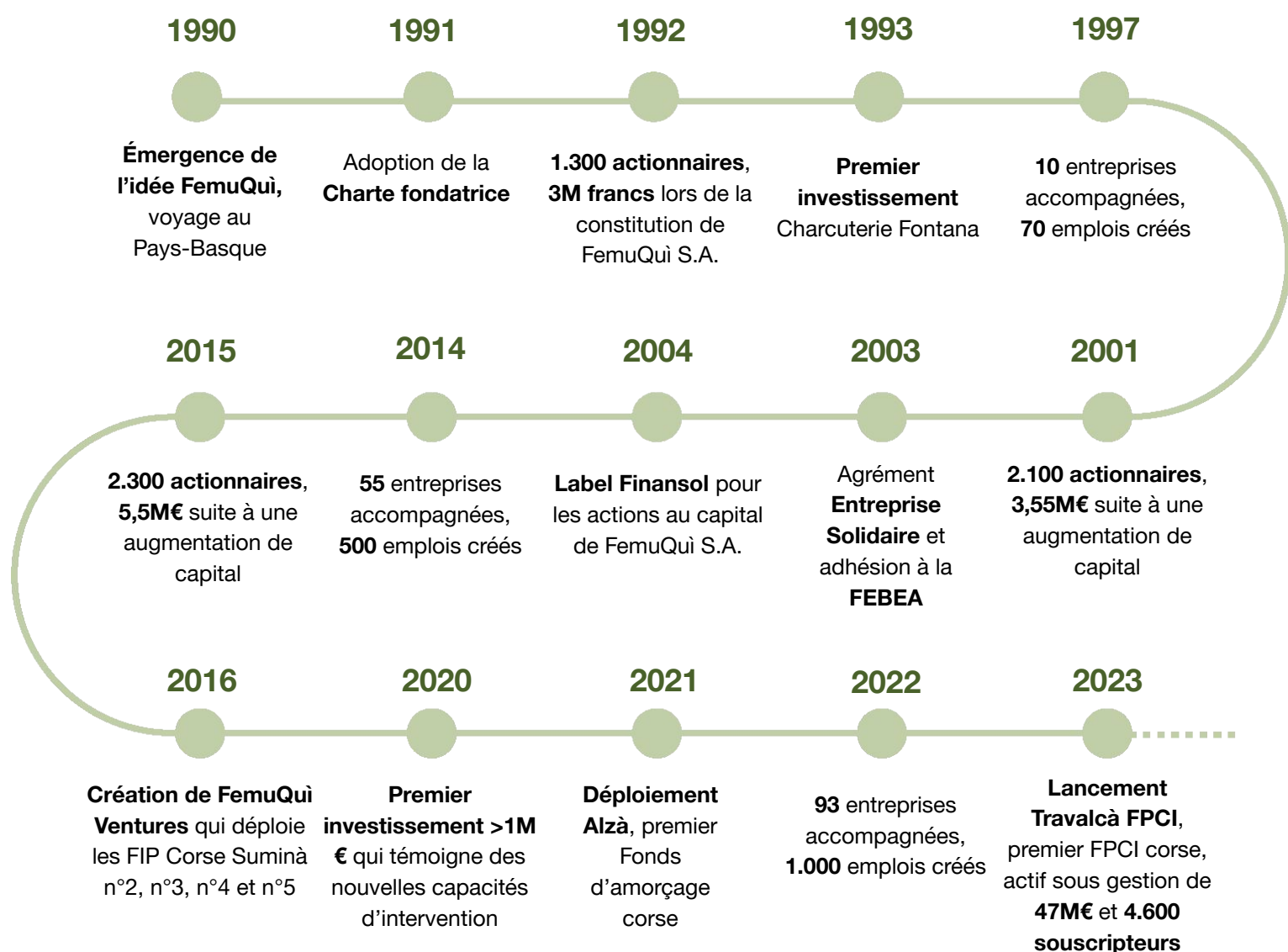
Annexes

femuqui 

Plus de 30 ans d'engagements

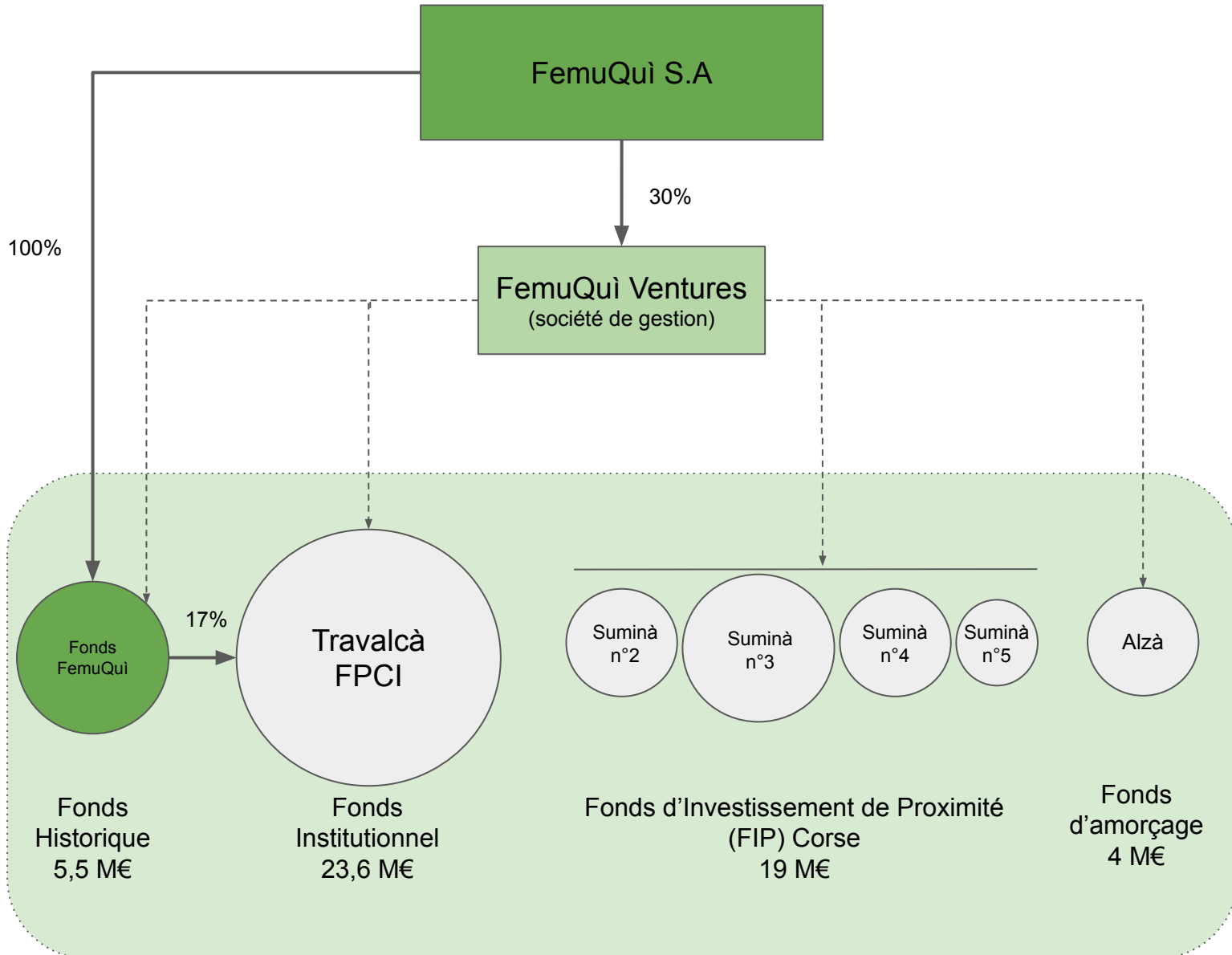
Grâce à ses actionnaires depuis les années 1990, puis aux réussites entrepreneuriales accompagnées, FemuQuì a tracé une voie unique et inédite de valorisation de l'épargne individuelle, en créant de nouvelles opportunités d'investissement pour un plus grand nombre de personnes. Issue d'un projet visant à créer un véritable cercle vertueux, c'est par appel public à l'épargne que la société est née.

« Le capital de la société "Épargne-Emploi" est constitué à partir de l'épargne populaire par un appel au plus grand nombre, à la prise de conscience. »
Charte fondatrice, FemuQuì S.A.



Cartographie du dispositif de FemuQuì

2.300
actionnaires



113 entreprises accompagnées
1.700 emplois soutenus, 1.000 créés

Anziani

FemuQuì Ventures : Alicia **ADDESSO** | Jean-Baptiste **ANTONIOTTI** † | Fanny **AUPHAN** | Catherine-Pénélope **BATTISTINI** | François-Joseph **CALENDINI** | Pierre-Antoine **CASTELLANI** | Léa **CASTRO** | Violente **CAZZARO** | Paul-François **CECCALDI** | Pierre **CERVONI** | Julia **COLOMBANI** | Julien **COLOMBANI** | Iléna **CORVI** | Ange **DARNAUD** | Coralie **DEMAS** | Hugo **DI VINCENZO** | Clément **DOLESI** | Adrien **FILIPPI** | Marie **FONTANA** | Carla-Maria **FRANCESCHETTI** | Lena **GIORGI** | Anthony **HÉLY** | Tillina **LARA** | Adrien **LESCHI** | Maximien **LESCROEL** | Giulia **LUCIANI** | Gabriel **MARRET** | Laurent **MASSON-VIALE** | Elia **MONTECATTINI** | Marie-Cécile **PAOLI** | Théo **PAOLINI** | Pierre-Jacques **PATRIZI** | Paul-André **PERES** | Paola **PERETTI** | Marc'Andria **PERI** | Mathis **QUILICHINI** | Jean-Baptiste **RAFFALLI** | Lilian **ROFFI** | Laëtitia **SABATINI** | Pauline **SANTELLI** | Mélanie **SERGO** | Alexandre **SIMONI** | Don-Jacques **SIMONI** | Jean-Francois **STEFANI** | Pauline **VIGNALI** | Lisandru **VIGNAUD** | Alexis **YARD**

FemuQuì S.A. : Jean **ACQUAVIVA** † | Véronique **ALBERTINI** | Michel **ANGELI** | Jean-Christophe **ANGELINI** | Charles **ANTONA** | Jean-Nicolas **ANTONIOTTI** | Antoine **ARENA** | Alice **BELLETY** | Michel **BEVERAGGI** | Marie-Hélène **BIANCHI** | Gisèle **BODILIS** | Patrick **BOLOGNA** | Paolina **BRIGNOLI** | Véronique **CAMPBELL** | Thierry **CASANOVA** | Jean-Michel **CATANI** | Raymond **CECCALDI** | Marie-Pierre **CIATTONI** | Michel **CODACCIONI** | Richard **CURNIER** | François **DOMINICI** | Paul **DONSIMONI** | Nathalie **DUHAMEL** | Jean **FEMENIA** † | Marc **FILIPPI** | Charles-Henri **FILIPPI** | Alain **FRATANI** | Guillaume **GUIDONI** | François **GREGO** | Jean-Claude **GUAZZELLI** † | Antony **HOTTIER** | William **KEYSER** | Guillaume **LAMIELLE** | Dominique **MARTINI** | Hélène **MASAT** | Pierre-Marie **MASSONI** | Pierre-Jean **MATTEI** | Pierre-Mathieu **MATTEI** | Eric **MASSIMI** | Jean-Claude **NOEL** | Christian **OLIVERES** | † Guy **PACINI** | Pierre-Jacques **PATRIZI** | Nathalie **PINELLI** | Antoine **POGGIALE** | Jean-Paul **POGGIOLI** | Marie-Line **RAMAGIONI** | Philippe **RIERA** | Gérard **ROMANI** | José **ROSSI** | Laëtitia **SABATINI** | Ange **SANTINI** | Eric **SCHETTINI** | Dominique **SIALELLI** | Véronique **SORENTI** | François **SPINOSI** | Jean-François **STEFANI** | Franck **TERAMO** | Jean **TICORY** | Pierre **TORRE** | Christian **TYTGAT** | Francis **VECCHINI** † | Stefanu **VENTURINI** | Alexandre **VINCIGUERRA** | Elisabeth **VIOLA** | Jean **ZUCCARELLI**

Associu FemuQuì Inseme : François **ALFONSI** | Jean **ALFONSI** | Rose-Marie **ANDRIUZZI** | Jean **BENEDETTI** | Antoine **BIONDI** | Josée **BRESCIANI-PAOLI** | Georges **CAITUCOLI** † | François **CASABIANCA** | Paul **CASALONGA** † | Jean **CASTELLA** | Marie-Pierre **CIATTONI** | André **CHALARIS** | Ivan **CHIAVERINI** | Valérie **COLONNA** | Sylvie **CUENCA** | Serge **DEMAILLY** | Anne **DOR** † | José **EMMANUELLI** | Martin **FABRE** | Christiane **FATTICCI** | Guy **FIRROLONI** | Juliette **FIX** | Michel **FIX** † | Antoine **FRANCESCHI** | Fabrice **GARCIA** | Cyprien **GERONIMI** † | Fabienne **GIOVANNINI** | Gilles **GUERRINI** | Jean-Baptiste **GUIDONI** | Georges **GUIRONNET** (Président en exercice) | Patricia **GUIS** | Alix **HORSCH** | Marc-Aurèle **LECCIA** † | Antoine **MARIOTTI** † | Eric **MASSIMI** | Pierre **MAUREL-GIANSILY** | Raphaëlle **MEDORI** | Paolo **MOSSI** | Charles **NAPOLEON** | André **OLIVIERI** † | Stéphanie **OLMETA** | Marie-Jeanne **PALMIERI** | Manuel **PIETRI** | Marie-Thérèse **POLI** | Moune **POLI** | Patrick **RAFFALLI** | Jean-Noël **SALLEMBIEN** | André **SERRA** | Marc **SERRA** † | Paul-Marc **SETA** † | Edmond **SIMEONI** † | Véronique **SORENTI** | Jean-François **STEFANI** | Dominique **SUBRINI** † | Vincent **TABARANI** | Franck **TERAMO** | Pierre **VARGIONI** † | Paule **VILLANOVA** | Jean-Sébastien **WEYTH**

Les rapports de FemuQuì

Rapports annuels de gestion - FemuQuì S.A.

disponibles [ici](#) au format numérique depuis 2007
Le rapport annuel 2024 est disponible au format papier sur demande auprès de la Société de Gestion

Rapports des Commissaires aux comptes - FemuQuì S.A.

mis à disposition des actionnaires FemuQuì S.A. sur demande auprès de la Société de Gestion

Rapports semestriels d'activités de FemuQuì Ventures à FemuQuì S.A.

mis à disposition des actionnaires FemuQuì S.A. sur demande auprès de la Société de Gestion

Lettres d'informations annuelles FemuQuì Ventures

disponibles [ici](#) au format numérique

Reporting Climat

disponible [ici](#) au format numérique

Rapports de gestion - FIP Corse Suminà

Rapports des Commissaires aux comptes - FIP Corse Suminà

Attestations sur la composition de l'actif - FIP Corse Suminà

Rapports de gestion - Alzà S.A.S.

Rapports des Commissaires aux comptes - Alzà S.A.S.

Rapports de gestion - Travalcà FPCI

Rapports des Commissaires aux comptes - Travalcà FPCI

mis à disposition des souscripteurs du Fonds concerné sur demande auprès de la Société de Gestion,
les demandes en provenance de non souscripteurs sont examinées au cas par cas par la Société de Gestion

Pour toute **correspondance**, vous pouvez nous joindre, au 04 95 31 59 46, nous écrire à l'adresse :
FemuQuì Ventures, 6 rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia
ou nous écrire par email sur apj@femuqui.com

Le point presse

Communiqués de presse

Travalcà FPCI

« [2,4 millions d'euros pour l'école d'ingénieurs MIRA : FemuQuì et la Banque des Territoires signent un co-investissement inédit](#) », ghjugnu 2026
« [FemuQuì réinvestit dans Corse Incentive](#) », ghjugnu 2026
« [FemuQuì entre au capital de Voltaïca pour soutenir sa transformation industrielle](#) », lugliu 2025
« [FemuQuì Ventures lance Travalcà FPCI, un fonds de capital-investissement sans précédent en Corse](#) » ([Comunicatu di stampa](#) ; [Press release](#)), lugliu 2023

Presse locale

France 3 Corse ViaStella

« [ICI 12/13 - Corsica Prima](#) », ghjugnu 2026
« [Le financement et le soutien aux entreprises corses à travers l'action de Bpifrance Corse et de FemuQuì](#) », aprile 2024
« [FemuQuì, 30 ans au service de l'économie Corse](#) », ottobre 2022

Corse-Matin

« [Photovoltaïque : l'entreprise corse Voltaïca part à la conquête des marchés internationaux](#) », lugliu 2025
« [Interview. Pour Fleur Pellerin la Tech peut être un levier de croissance pour la Corse](#) », ottobre 2024
« [Le numérique, cette économie « inespérée » en Corse, l'interview de Sébastien Simoni](#) », aprile 2024

Corse Net Infos

« [Robotique et intelligence artificielle : FemuQuì et la Banque des Territoires misent 2,4 millions d'euros sur l'avenir technologique de la Corse](#) », lugliu 2026
« [Sébastien Simoni: « La Corse possède un atout remarquable dans la révolution de l'IA : l'école de robotique MIRA »](#) », ferraghju 2025
« [Femu Quì lance "Travalcà", un nouveau fonds pour soutenir les entreprises corses à l'international](#) », sittembri 2023
« [Sébastien Simoni : « L'objectif de FemuQuì est de favoriser l'innovation, l'émergence de start-up et l'emploi en Corse »](#) », ottobre 2022

LePetitBastiais

« [Coup de boost pour MIRA](#) », pagina 4, lugliu 2026
« [FemuQuì fête ses 30 ans](#) », ottobre 2022

France Bleu RCFM

« [FemuQuì et la banque des territoires investissent 2,4 millions d'euros dans l'école d'ingénieurs MIRA](#) », ghjugnu 2026
« [En Corse, Voltaïca ouvre son capital à FemuQuì pour changer d'échelle](#) », lugliu 2025
« [L'invité de la rédaction, replay du 14 octobre](#) », ottobre 2022

Arritti

« [Femu Quì, une fierté de notre économie !](#) », dicembre 2025
« [37ème Assemblée générale de FemuQuì S.A. à San Fiurenzu](#) », ottobre 2024
« [Travalcà, fonds de relance de l'économie corse](#) », ottobre 2023
« [I 30 anni di FemuQuì](#) », ottobre 2022

ViaTéléPaese

« [FemuQuì fête ses 30 ans au Parc de Saleccia](#) », ottobre 2022

Alta Frequenza

« [Importante levée de fonds pour l'école d'ingénieurs Mira](#) », ghjugnu 2026

Le point presse

Presse nationale

Les Echos

«[Photovoltaïque : Voltaïca veut investir le marché italien](#)», luglio 2025
«[Opinion | L'actionnariat solidaire, un moyen d'agir sur le monde](#) », ottobre 2022

CFNEWS

«[MIRA se forme avec deux investisseurs](#)», ghjugnu 2026
«[Voltaïca soutenu par un minoritaire en amont de sa série B](#)», luglio 2025
«[FemuQui signe un premier fonds institutionnel](#) », luglio 2023

Le Monde du Droit

«[Chammas & Marcheteau conseille FemuQui Ventures dans la levée de fonds de 2,5 millions d'euros de Voltaïca](#)», luglio 2025

Le Journal des Entreprises

«[Voltaïca lève 2,5 millions d'euros](#)», luglio 2025

Team Nice côte d'azur

«[Voltaïca lève 2,5 M€ pour soutenir sa transformation industrielle son expansion européenne](#)», luglio 2025

PV Magazine

«[Voltaïca lève 2,5 millions d'euros pour son expansion à l'international](#)», luglio 2025

Le Parisien

«[Epargne : investissez dans les entreprises de votre région](#) », novembre 2022

Approches Coopératives

«[FemuQui : L'investissement au service de l'innovation et du développement en Corse](#) », Interview de Ghjuvan'Carlu Simeoni pagine 70 à 76, imperanu 2026

Presse internationale

RealDeals

«[FemuQui Ventures' Travalcà fund holds first close on c.€20m](#) », luglio 2023

La presse allemande

Tagesschau : «[Korsika | tagesschau.de](#) », dicembre 2023
Das Erste : «[Weltspiegel: Frankreich: Korsika ringt um mehr - Unabhängigkeit - hier anschauen \(ardmediathek.de\)](#) », dicembre 2023
WDR : «[EU-Kompromisse: Suche nach Gemeinsamkeiten - WDR 5 Europamagazin - WDR 5 - Podcasts und Audios - Mediathek - WDR](#) », dicembre 2023

Pour suivre les actualités : www.femuqui.com/actualites

Les rapports

FemuQuì a placé la transparence au cœur de sa gouvernance et met à disposition de ses actionnaires et parties prenantes les éléments leur permettant d'appréhender au mieux l'utilisation des fonds confiés et l'intention de FemuQuì. FemuQuì s'implique activement auprès de plusieurs collectifs et associations. À leurs côtés, FemuQuì peut contribuer à des tribunes, des actions de communication, des événements et à la préparation d'études en fournissant des données. En tant que société financière régulée, des informations sont régulièrement fournies auprès des autorités de tutelle et autres organismes. Ainsi, FemuQuì Ventures réalise en moyenne chaque année environ près de 50 reportings et rapports. Ceux rendus publics sont mis à disposition dans ce centre de ressources.

Reportings publics publiés par nos partenaires et pour lesquels nos données contribuent



Financer Accompagner Impacter Rassembler :

- [Rapport annuel : un collectif engagé pour une finance à impact social](#), avril 2026
- [Accès à l'ensemble de leurs études et publications](#) telles que « Le baromètre de la finance solidaire », « Le Zoom de la finance solidaire », « Comprendre l'évolution des fonds d'investissement solidaires en France », « Financer son projet d'ESS (Économie sociale et solidaire) - Avise », « Les financeurs à impact social », etc.



France Invest association française des investisseurs pour la croissance :

- [Rapport d'activité et d'engagements 2025](#), ghjugu 2026
- [Accès à l'ensemble de leurs études et publications](#) telles que : « Activité des acteurs français du capital-investissement en 2025 », « Impact économique et social du capital-investissement », « Le capital-investissement à l'œuvre dans la transformation de l'économie réelle », « Non coté et particuliers : comprendre les opportunités et les risques », « Croissance et création d'emplois », « Création de valeur », « Le capital-investissement par région », « Baromètre Parité », etc.



GSG France for Impact Finance, collectif pour l'investissement à impact
[Panorama 2024 de la finance à impact](#), décembre 2024

Rapports publics qui citent FemuQuì



L'Organisation de coopération et de développement économiques
[Diagnostic de l'attractivité de la Corse dans le nouvel environnement mondial](#), ghjennaghju 2024



Bpifrance
[Bilan activité 2025](#), avril 2026

Corse

femuqui

113 entreprises accompagnées

16 territoires corses impactés

1 000 emplois créés

165 investissements réalisés

46 M€ investis



1992 - 2026



FemuQui, S.A. à conseil d'administration,
au capital de 4 562 320 euros
SIREN : 388 091 316

CampusPlex, 95 Cours Napoléon, 20000
AIACCIU

www.femuqui.com

04.95.31.59.46